Les anarchistes veulent instaurer un milieu social assurant à chaque individu le maximum de bien-être et de liberté adéquat à chaque époque.

N° 96
Janvier 2018

le libertaire
revue de synthèse anarchiste

Créé par Joseph Dejacques en 1858 aux U.S.A. (En Français), repris par Sébastien Faure en 1895.
Actuellement publié par le groupe Jules Durand et des individuels anarchistes.

La Révolution est-elle possible ?

Pour nous autres anarchistes, la seule révolution qui vaille, c'est celle voulue et réalisée par les classes dominées prêtes à prendre en main leurs destinées sans s'en remettre aux tribuns, aux sauveurs suprêmes, aux partis, pour la gestion directe de la société. Les classes dominées dont la classe ouvrière ont tout intérêt à convaincre le reste de la population active qu'elles veulent édifier un régime économique rationnel basé sur la liberté, l'égalité économique et sociale. L'instauration d'une telle société, profitable à tous et toutes, aurait l'avantage de limiter l'affrontement final avec les privilégiés et leurs valets, cadres d'un régime despotique ou démocratique, la démocratie étant aussi le système permettant de faire perdurer les avantages et le pouvoir pour une minorité. Les anarchistes, s'ils ne contestent nullement la spontanéité des masses, pensent aussi que la révolution doit se préparer au préalable dans les esprits. L'évolution de la société vers davantage de bien-être et de liberté est un pas en avant pour autant que toute réforme soit le résultat de l'action directe des travailleurs. Une transformation radicale de la société ne pourra se faire sans conflit majeur avec la classe au pouvoir, le patronat aidé de son bras armé, l'Etat.

Quel est le rôle d'un groupe libertaire ? Un groupe libertaire est un groupe d'études et de réflexions, pas un groupe d'action. L'action se fait dans les syndicats, les associations, les Assemblées générales…Les libertaires organisés en groupes affinitaires ont pour tâches la propagande et la pénétration des idées libertaires dans les organisations propres de salariés, de chômeurs…bref, irriguer toute la société de nos propositions. Il convient de même d'étudier les problèmes complexes de l'autogestion et du fonctionnement de l'économie. Des rapports de domination aussi et d'éducation rationnelle. Une grève générale qui aboutirait à l'arrêt brutal de toute production sur le long terme risquerait de créer un désordre préjudiciable à la révolution si aucune alternative à la production, la distribution et la consommation n'était mise en place rapidement. Voilà quelques axes sur lesquels il faudra bien se pencher, en les réactualisant sans cesse en fonction des besoins des individus et des connaissances technologiques, numériques, scientifiques…

Produire et consommer en dehors du cycle capitaliste pourraient s'avérer à court terme comme un travail en amont de la révolution. Ce qui importe c'est ce qui se fait chaque jour avec les moyens dont on dispose. Transformer la société, c'est préparer la société future, d'abord pour les déshérités mais aussi pour tout le monde. Bannir les injustices, les inégalités sociales, la dégradation de l'environnement…pour jouir d'une vie moins pénible, ne serait-ce qu'au travail. Envisager l'alternative à la coupure d'avec l'ancien monde ne nous autorise pas à décrire par le menu toutes les institutions futures de la société communiste. Heureusement car une société trop réglementée pourrait nous amener à une société orwellienne. Nous faisons nôtres les propos de Kropotkine qui revendiquait dans « La Conquête du pain », « un communisme sans gouvernement, celui des hommes libres. C'est la synthèse des deux buts poursuivis par l'humanité à travers les âges : la liberté économique et la liberté politique ».

Le problème pour nous est donc de faire disparaître cette hiérarchie du capitalisme qui transforme le producteur en salarié, et cette hiérarchie de l'Etat qui opprime les individus et les communes. Le capitalisme d'Etat ne fait pas autre chose. La vie de la société ne doit pas venir d'en haut mais d'en bas. Le système fédératif de Proudhon est un équilibre entre la société toute entière et les groupes multiples. La gestion des unités de production industrielle et agricole sera confiée aux producteurs eux-mêmes, c'est le concept d'autogestion. Le seul système qui peut, au lendemain de la révolution, supprimer le centralisme économique et le pouvoir d'Etat c'est, dans le domaine de l'économie, la fédération, qui sauvegarde la spontanéité et la liberté des producteurs.

Voilà quelques points à creuser par les groupes libertaires. Nous ne négligeons pas non plus les individus qui doivent effectuer un travail sur eux-mêmes et dans leur entourage.

Mika (GLJD)

Qu'en est-il de la démocratie ?

Politique. S'il est un mot à considérer dans son sens le plus large, il s'agit bien de celui-ci. Car tout est politique. Mes choix, mes actions, mes réflexions, mes paroles, sont autant de démarches qui font politique. Ces démarches s'inscrivent dans le quotidien primaire de tout citoyen. La somme de ces derniers forme une masse cohésive qu'est le corps social. Si une équipe de football formée de onze joueurs peut être illustrée comme étant in fine un ensemble harmonieux à la poursuite d'un but commun - et non la simple somme de onze individus faisant équipe - alors nous pourrions envisager à son image le corps social comme l'ensemble des masses réunies en un unique corps en mouvement. Ce dernier fait politique.

Cet article n'a pas pour vocation la restauration de la/une démocratie. Car il est vrai que celle-ci n'a jamais été une norme en France qui, peu à peu, perdit de son souffle pour laisser place à notre régime représentatif. Nous sommes au XVIIIème siècle, au moment de la Révolution Française. La chute du pouvoir monarchique initialement en place est un catalyseur de désirs de pouvoir et d'institutionnalisation de régimes avantageux pour les plus influents. Parmi eux, l'abbé Sieyès, figure non négligeable de la Révolution, remettait déjà plus qu'en question la démocratie et érigeait la démocratie représentative comme régime légitime. Nous sommes en 1789 : «[Si les citoyens] dictaient des volontés, la France ne serait plus cet Etat représentatif, ce serait un Etat démocratique...» L'Histoire de France qui a suivi ne fait que confirmer l'absence de démocratie instituée suite à la Révolution Française.

Alors qu'en est-il de la démocratie aujourd'hui en France ? Dressons-en une peinture analytique à partir des observations récentes et actuelles.

La traduction métaphorique de la situation politique traversée par le peuple d'aujourd'hui pourrait tout à fait rentrer dans le cadre de la nature morte. A savoir un corps social totalement et substantiellement dépossédé de son pouvoir et de son libre-arbitre dans les affaires de la politique : un corps social inerte et impuissant. Intéressons-nous et arrêtons-nous un instant sur le régime politique français, souvent dénommé «démocratie représentative». Historiquement et étymologiquement, la démocratie («demos» / «kratos»), c'est le pouvoir du peuple, par le peuple, pour le peuple. Ce peuple, quel est son champ d'action en matière de pratique et d'influence politique ? Le citoyen lambda, qui ne détient de facto aucun pouvoir particulier, utilise l'un des ses droits fondamentaux. Ce droit, c'est le droit de vote. La clé de voûte de l'apprentissage théorique de nos petites têtes pensantes tout au long de leur parcours scolaire en éducation civique. Un droit acquis au prix de fortes luttes historiques certes. Aujourd'hui, le citoyen homme ou femme est en droit de voter en France. Mais c'est très intelligemment et justement que le philosophe Alain Badiou nous rappelle que l'aboutissement d'une lutte caractérisé par l'obtention de revendications ciblées - tel le droit de vote - ne peut et ne doit certainement pas caractériser une fin en soi. Les luttes sont en perpétuel remaniement au gré des mouvements historiques et de leurs nuances. Par ailleurs, un droit reste un ordre imaginaire, à l'opposé de l'ordre naturel. C'est-à-dire qu'il n'est pas substantiel à la nature, mais substantiel à l'évolution humaine au sein d'une civilisation particulière. Ainsi, un droit acquis s'inscrit nécessairement dans un contexte à cerner, raison pour laquelle il peut être une condition nécessaire pour le bon fonctionnement d'une communauté, mais non suffisante. De quoi requestionner et réenvisager la question du droit de vote.

Si nous devons reconnaître une force à ce système représentatif, c'est bien celui de créer et de faire perpétuer l'illusion d'un certain pouvoir décisionnaire par le citoyen. Cette idée est implantée dans l'esprit de tout un chacun. Non seulement comme nous l'avons évoqué, l'éducation orientée dès le plus jeune âge participe au fondement de cette croyance. Mais cette dernière se voit perpétuellement alimentée et renforcée dans nos parcours de vie dans le discours de la doxa dominante fournie par nos «experts» et la sphère médiatico-politique. De fait, si un évènement est continuellement attendu par l'ensemble du pays en tant qu'enjeu majeur source de potentiel rebondissement de la vie .politique nationale, c'est celui de l'élection présidentielle. Pour combler le vide démocratique d'un quinquennat, implantons une dose d'élections législatives, de régionales, de départementales, et la démocratie tient a priori ses promesses.

Pourtant, restons-en à nos élections présidentielles, en rappelant premièrement l'abstention croissante. Celle-ci est bien entendu multifactorielle, mais son taux élevé (plus de 25% au second tour de la présidentielle de 2017) est un indicateur manifeste du désaveu du peuple pour ses élites représentantes, lui-même lié à une lassitude issue de politiques unidirectionnelles et structurellement identiques, et ce peu importe la dénomination des partis politiques en question et les revendications qu'ils prétendent porter face à leurs électeurs. Ce phénomène persistant est d'ailleurs parfaitemententretenu par le cercle médiatique, qui est à l'avant-garde des acteurs responsables des présidents choisis. Toujours lors de nos dernières élections, durant la période de l'entre-deux-tours, on lisait à la une du journal Libération le titre choquant

et anti-démocratique «Faites ce que vous voulez mais votez Macron». Où est passé la neutralité des médias ? Volatilisée...

Du côté de nombreux dissidents à notre système électoral - dissidence justifiée que ce soit par la nature intrinsèque même de l'organisation des élections, par ses corollaires anti-démocratiques comme illustré dans les lignes précédentes, ou encore par l'impuissance perpétuelle d'une caste élitiste de représentants reconduite échéance après échéance - la question du dilemme entre abstention et vote blanc se pose régulièrement. Ceci permet de soulever des énièmes problèmes à notre système de vote. Celui tout d'abord de l'absence de reconnaissance vraie du vote blanc. Si le taux d'abstention est au moins mentionné, celui du vote blanc ne l'est même pas. Or la masse des abstentionnistes recouvre de nombreuses catégories de personnes, allant du citoyen désintéressé et désinvesti du fait politique, au citoyen politisé voyant en l'abstention un moyen légal de s'opposer à l'organisation politique instaurée. Incontestablement, ces deux catégories ne représentent pas à elles seules la totalité de cette masse abstentionniste, ce qui fait de cette dernière un corps mal identifié dont les revendications ne sont pas univoques. A contrario, la quasi univocité du sens donné au vote blanc lui offre un certain pouvoir : le pouvoir de manifester directement aux élites un désaccord, une désapprobation. Précisément, l'oligarchie représentative a pleinement conscience de ce fait. Cela n'est pas un hasard si le vote blanc n'est pas reconnu dans notre système électoral. Sa reconnaissance engendrerait très probablement une hausse de son taux par transfert de citoyens initialement orientés vers l'abstention. Cette hausse du taux de bulletins blancs étant inversement proportionnelle à la légitimité offerte par le peuple pour ses représentants, la démocratie représentative serait peu à peu mise à mal.

Poussons le raisonnement encore plus loin dans le cadre d'une expérience de pensée, en postulant une élection fortement et majoritairement rejetée par le peuple par une chute exponentielle des électorats des différents candidats et, à l'inverse, une ascension explosive et majoritaire du taux d'abstention et de votes blancs. Demain, si un tel phénomène intervenait en France, le candidat recueillant la majorité des voix l'emporterait. Tout simplement parce que le quorum n'existe pas. C'est-à-dire que l'élection n'exige pas un nombre minimum de voix en faveur du candidat placé en tête pour le désigner vainqueur, ce qui marque une fois encore l'impuissance des opposants dans leur façon de s'insurger par le vote. A ce propos, la non reconnaissance du vote blanc et de l'abstention dans le pourcentage final de suffrages exprimés a véritablement un intérêt direct pour les prétendants aux élections : l'article 7 de notre Constitution de 1958 stipule, au sujet du président de la République, qu'il « est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés ». Tenant compte de l'abstention, des votes blancs et nuls, un François Hollande aurait-il été propulsé à l'Elysée en 2012 par exemple ? Bien entendu et selon la Constitution, la réponse est non. Il est alors impérieux et évident de constater les possibles stratagèmes que les personnes de pouvoir parviennent à mettre en place pour contourner à leur guise nos textes fondamentaux ; ici en l'occurrence, le contournement insidieux et habile de l'article 7 pour éviter l'impact démocratique des votes blancs, nuls et de l'abstention.

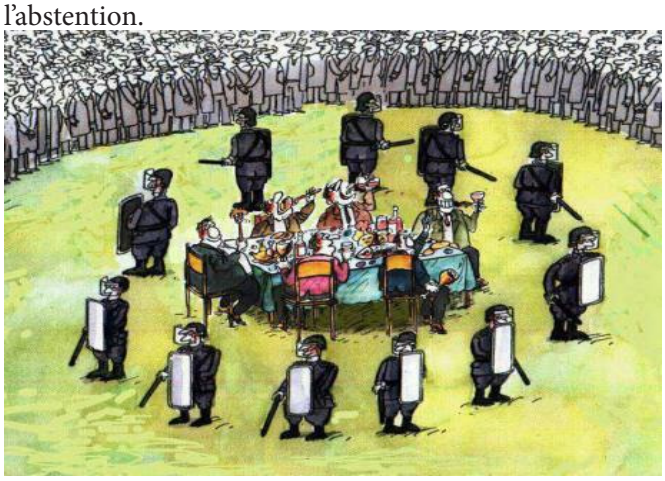

Si la démocratie considérée en son vrai sens exige une représentation du peuple à son image, les faits démontrent une fois de plus son bafouement dans l'enceinte de notre Assemblée Nationale. Explicitons la chose. Les élections législatives font immédiatement suite dans la chronologie aux présidentielles. Cette proximité temporelle, censée avoir pour but d'asseoir la légitimité du président et de lui offrir un Parlement grandement dédié à la garantie de la réalisation et de la poursuite de sa trajectoire politique. Si nous analysons un tant soit peu cette Assemblée d'élus du pouvoir législatif, force est de constater l'évidente non-représentation du peuple. Le Parlement est à l'image des membres de nos gouvernements successifs et de nos gouvernants de façon générale : il est le miroir d'un système opaque inaccessible à la population, représenté par cette élite issue des grandes écoles et propulsée au sommet des couches sociales. Les chiffres concernant cette année 2017 donnent ainsi : trois ouvriers ou ex-ouvriers – agricoles ou qualifiés - sur 577 sièges à l'Assemblée, soit 0,52% de la représentation, tandis que l'INSEE recensait 20,5% d'ouvriers en France parmi la population active en 2014 (23,5% en 2005). A l'inverse, parmi la rubrique « cadres d'entreprise, de la fonction publique, professions intellectuelles supérieures », on note 303 députés, soit 52,5% de la représentation. Les mêmes chiffres de l'INSEE sur l'année 2014 annoncent que parmi la population française, ceux-ci ne représentent que 17,1% des actifs (15,6% en 2005). A la lumière de ces remarquables constatations, nous pouvons clairement témoigner d'un décalage profond entre l'élite représentante d'une part et le monde du réel représenté d'autre part.

Ainsi la peinture du cadre politique français est peu réjouissante au vu de ces constatations. Mais la France n'est pas seule dans ce cas de figure. Car un cadre bien

plus hégémonique et influent s'est emparé de la souveraineté des peuples. Ce cadre, c'est l'Union Européenne et ses institutions du libéralisme financier. Dans cette mesure, les deux journalistes Christophe Deloire et Christophe Dubois nous ont livré dans un ouvrage choc de précieuses révélations à propos des décisions prises à la partie sommitale des institutions européennes. On assiste notamment à la demande, par la chancelière allemande Angela Merkel, de la considération de la stabilité budgétaire des différents pays comme devantfaire partie intégrante des droits de l'Homme, avec la menace d'être exclus des prises de décisions démocratiques au sein de l'Union en cas de manquement à cet équilibre budgétaire. Ici, Angela Merkel surinterprète l'article 7 du Traité de Lisbonne, renvoyant lui-même à l'article 1bis traitant du devoir de respect des droits de l'Homme et de la dignité humaine par les Etats membres. L'article 7 énonce alors qu'une « violation [de] l'article 1bis » peut entraîner la suspension « de certains droits [pour] l'Etat membre en question ». Ce couplage entre stabilité budgétaire et droits de l'Homme par la chancelière allemande – et soutenu par d'autres chefs d'Etat à l'époque dont Nicolas Sarkozy – semble plus qu'inquiétant lorsqu'on se prétend démocrate.

Si la démocratie est souffrante dans notre pays, elle l'est donc d'autant plus de par ce cadre d'échelle supérieure. On peut dire non contradictoirement, qu'il fut tout aussi révoltant que non surprenant d'assister à l'occasion de la signature de ce même Traité de Lisbonne à un déni de démocratie historique dans la courte et récente histoire de la France en tant qu'Etat membre de l'Union Européenne à l'échelle de l'Histoire. Tandis que le peuple français avait refusé à la majorité la ratification du Traité Constitutionnel Européen en 2005 à la suite d'une succession rare de débats au sein du pays, l'oligarchie toute puissante, représentée par Nicolas Sarkozy en France, alors président de la République, avait tout bonnement ignoré la population en passant délibérément au-delà de son choix. De quoi, a minima, désabuser les simples votants que nous sommes, et les désengager du processus politique institué, celui de ladite démocratie représentative. Nous constatons donc avec un dépit redondant la détention organisée et alimentée du pouvoir par cette minorité d'individus appelée oligarchie. Plus qu'une simple détention de pouvoir à propos de laquelle nous pouvons nous accorder sur le caractère plus qu'euphémique, il ne paraît pas irrationnel de parler de prise d'otage. Une prise d'otage par une certaine oligarchie de son pouvoir de décision par le peuple. Rappelons-le, la démocratie au sens historique et originel du terme, c'est la gouvernance ou le pouvoir du peuple, par le peuple, pour le peuple.

L'oligarchie quant à elle, n'est pas seulement une masse indéfinie et intouchable. Nous pouvons identifier ses acteurs de manière personnelle ou impersonnelle. En plus de détenir l'avantage de l'arbitrage des politiques menées et de la surveillance de leur bonne application dans le temps, ces derniers ne se sont pas privés d'écrire eux-mêmes les règles du jeu. Ce sont eux et personne d'autre - certainement pas la masse populaire - qui fixent les règles. En cela, les agents du pouvoir rédigent nos Constitutions, écrivent et signent nos traités, votent nos lois...

Une analyse éclairée accompagnée d'une remise en perspective de la mécanique qu'engage une telleorganisation «démocratique» et ses conséquences s'impose. Ainsi, que pouvons-nous constater ? Ne saute-t-il pas aux yeux que les citoyens tournent aujourd'hui le dos à la chose politique, s'en remettant précisément du fait de cette mécanique engagée à ses représentants, eux-mêmes dépeints comme des professionnels possesseurs d'une expertise quileur serait propre et inaccessible à tout un chacun ? Les personnes de pouvoir, professionnelles de la politique, soutenues par l'ensemble des institutions économiques, politiques et médiatiques, nationales et internationales, sont érigées au regard de l'observateur citoyen lambda comme des figures providentielles détenant les clés de notre avenir. Le politicien est donc présenté en tant qu'expert, grand connaisseur, intellectuel au parcours exemplaire et méritant, tout ceci assaisonné de la posture traditionnelle validant encore davantage cet effet, matérialisé par un langage choisi et un code vestimentaire bien précis. Les conditions de l'organisation politique instituée réunissent tous les éléments garantissant le fait que les citoyens se détournent de la vie politique. Ceci constitue l'effet naturel et consécutif de la prise d'otage institutionnalisée du pouvoir par nos maîtres décisionnaires. Or l'individu a besoin de disponibilité temporelle et intellectuelle pour s'adonner à la chose politique. Et la revendication d'une prise en main de nos destins respectifs et communs par l'intermédiaire du politique est tout sauf une revendication subalterne. L'appropriation du pouvoir démocratique viendra du bas, des étages inférieurs – selon les considérations actuelles. Avant cela, nous pouvons impérieusement dire qu'il est temps de prendre acte de ces diverses constatations factuelles, puis de se réunir collectivement autour d'un réel projet démocratique, viable, souhaitable et soutenable.

Léo L.H.

Une démocratie au sens littéral ne peut être qu'une société sans État…

Le pouvoir est au peuple dans la mesure où c'est le peuple qui l'exerce vraiment
Giovanni Sartori, Democrazia. Cos'è,
Rizzoli, Milano, 1993, p. 30..

On abordera ici la perspective anarchiste sur la démocratie et, secondairement, le caractère démocratique de l'anarchisme.

Cette réflexion retiendra surtout les éléments significatifs pour une comparaison de ces deux catégories politico-philosophiques, à savoir les différences essentielles entre l'anarchie et à la démocratie, ainsi que leurs traits communs.

On exclura donc l'analyse approfondie de la démocratie, telle qu'elle est communément comprise (démocratie représentative), celle de l'anarchie politique (telle que les anarchistes l'entendent), et aussi celle de cette forme particulière et encore première qu'est la « démocratie directe «, catégorie-limite entre les deux autres types de société. Chacune de ces catégories nécessiterait une réflexion critique adéquate, un espace autrement plus ample ; nous n'en présenterons que des définitions plutôt sommaires, afin de pouvoir les comparer ou, mieux, porter un jugement général sur leur compatibilité/incompatibilité.

Je soutiendrai ici la thèse que, précisément, démocratie et anarchie ne sont ni réductibles l'une à l'autre (dans des conditions déterminées) ni antithétiques, que l'anarchie est la fois la forme la plus accomplie de la démocratie mais aussi son dépassement irréductible. Un au-delà, comme l'indique notre titre.

Peut-on vraiment concevoir un dépassement de la démocratie ? Assurément, et cela est vrai tant de sa forme dominante, qui est le système représentatif, que de la démocratie directe ; et cette avancée est possible aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, car sinon quelles garanties nous offrirait ce progrès ? Je veux dire que, d'une certaine manière, cette liberté autre doit être plus étendue, car même les intégristes religieux parlent d'une liberté individuelle et collective différentes, mais l'autonomie qu'ils accordent est moindre. Surtout pour les individus.

Ainsi la conception politique des anarchistes doit-elle viser à susciter davantage de démocratie en plus d'être « autre chose «. Sinon, elle demeurerait en deçà. C'est ainsi, d'ailleurs, que les libertaires la comprennent : davantage et autrement.

La conception libertaire de l'espace politique, celle qu'on peut appeler « l'anarchie politique « est, en fait, à la fois plus profondément démocratique et différente. N'est-ce pas contradictoire ? Comment une catégorie peut-elle être à la fois de même nature et différente ? C'est possible. Difficile à expliquer, mais possible. Nous ne parlons pas ici de « choses « du monde physique, mais d'objets de l'imaginaire socio-politique. Et ceux-ci peuvent revêtir des modalités diverses selon le point de vue d'où on les repère.

La brocante idéologique

Quand je suis de méchante humeur et que je me vois vagabonder dans l'» attirail idéologique « de l'anarchisme, j'ai l'impression de me trouver dans l'arrière-boutique d'un brocanteur. Pas d'un antiquaire, comme pourrait le penser quelque adversaire malicieux de l'anarchisme. Pire, d'un brocanteur. Car devant les phrases toutes faites, les affirmations de principe, les articles de foi, les slogans, les bons sentiments, les extrémismes verbaux, les mouvements d'affection, les ressouvenances, les chers disparus… je découvre tout au plus de la brocante. Des objets pas assez vieux pour être antiques, mais suffisamment pour ne pas être vraiment modernes, c'est-à-dire contemporains ou tout récents.

Je n'ignore pas que la pensée anarchiste a produit dans les cinquante dernières années (et surtout dans les deux ou trois dernières décennies) des idées originales et importantes, et « neuves «, c'est-à-dire modernes au sens propre du terme. Et je sais, ce qui est tout-à-fait évident, que la pensée libertaire conserve de superbes pièces « antiques «, c'est-à-dire héritées de l'anarchisme classique ; et c'est en rabaissant la génialité et la riche potentialité « moderne « que le « vieux «, c'est-à-dire la vulgate s'est construit une carapace de lieux communs pour défendre une fragile identité.

Prenons, par exemple, l'affirmation « de principe « que les anarchistes ne votent pas. S'il s'agit d'un principe, il est tout-à-fait conséquent que la vulgate en déduise que non seulement les anars sont opposés au vote dans certaines conditions historiques (sociales, économiques, politiques) mais aussi qu'ils ne votent et ne voteront jamais et de quelque façon que ce soit.

Ce qui est sublimement fou. Sublime parce que c'est une déclaration de foi sise tout entière dans l'utopie, dimension assurément inaliénable de l'anarchie. Folie, parce que totalement privée de la dimension du bon sens (du

bon sens rebelle, bien entendu, pas celui du « beauf «), sans lequel il n'y a pas d'» anarchie possible «, c'est-à-dire d'anarchisme significativement présent dans la transformation sociale ni, en second lieu, de stratégies révolutionnaires.

Évitons toute équivoque : j'ai cinquante ans, je n'ai jamais voté lors de nombreuses consultations électorales, presque toutes dramatisées comme étant « déterminantes «, qui ont eu lieu en Italie au cours de ces trente-deux dernières années. Et je m'en trouve fort bien. Mais ce n'est pas la question. Du moins, pas en ce lieu.

Quel est ici l'enjeu ? Laissons parler Bakounine et son programme pour une société post-révolutionnaire :
" La base de toute l'organisation politique d'un pays doit être la commune absolument autonome, représentée toujours par la majorité [je souligne] des voix de tous les habitants, hommes et femmes majeurs. "

Et encore :
" Élections de tous les représentants nationaux, provinciaux et communaux […] au nom du suffrage universel [je souligne] de tous les individus, hommes et femmes majeurs. "

Le gouvernement de tous

Francesco Saverio Merlino, qui fut anarchiste jusqu'à la dernière décennie du XIXe siècle, puis se situa entre le socialisme libertaire et le libéral-socialisme, écrivit dans son testament : « gouvernement de tous = gouvernement de personne «. Et peu avant sa mort, il laissa une note manuscrite : « démocratie = anarchie « . Merlino va plus loin que les ressemblances que je perçois et il les identifie, soit parce qu'il sous-estime l'anarchie soit parce qu'il surévalue la démocratie, ou pour les deux raisons à la fois.

Nous pouvons toutefois partir des deux affirmations merliniennes, – (qui semblent procéder par couples d'affinités quasi évidentes : gouvernement de tous/démocratie, gouvernement de personne/anarchie), – pour approfondir un peu l'analyse comparée de la démocratie et de l'anarchie. A partir, comme nous le disions, de quelques définitions utiles pour cette confrontation.

Commençons par l'anarchie. Elle peut être comprise, et elle l'a été, de manières fort diverses par les anarchistes eux-mêmes. En particulier, pour qui s'y intéresse, l'anarchie peut signifier société sans gouvernement, ou bien encore sans État, ou encore sans pouvoir (ou mieux, sans domination).

Il nous faudrait ultérieurement préciser : qu'entend-on par gouvernement ? Les anarchistes ont souvent parlé, avec des connotations positives, d'auto-gouvernement, de sorte que le gouvernement qu'ils rejettent est un hétéro-gouvernement, un gouvernement imposé par une partie de la société sur une autre partie, une subordination des gouvernés aux gouvernants, pas la fonction en soi et pour soi.

Et l'État ? L'État est une forme historique particulière d'organisation du pouvoir politique, légitimée rationnellement par une « volonté populaire « réelle ou supposée et non par la volonté de Dieu ou de n'importe quoi. Situé aussi à l'intérieur d'une conception sociale hiérarchique, l'État comme institution (ou somme d'institutions) est le paradigme du pouvoir ou mieux de la domination, par- dessus tout comme forme imaginaire instituante de la domination de classe moderne.

En ce qui concerne le pouvoir, la majorité des anarchistes ont compris et comprennent comme pouvoir « déplorable «, en ce sens qu'ils le rejettent, le pouvoir hiérarchique, ; ils condamnent l'expropriation de la société dans son ensemble, dans son corps politique, de ces fonctions et l'appropriation correspondante par une minorité. Ce qui est rejeté, c'est la division entre gouvernants et gouvernés, le pouvoir exercé en permanence par les gouvernants sur les gouvernés. L'anarchie n'est pas assimilable à l'anomie, c'est-à-dire à l'absence de normes, mais avec certaines réserves, à l'autonomie.

Pouvoir ou domination ?

Pour des raisons d'articulation sémantique, je préfère le terme de domination pour désigner le pouvoir en tant que « force collective « expropriée, et garder au mot « pouvoir « un sens plus neutre, même s'il est évidemment prégnant d'un potentiel de rechute dans des formes de subordination, rechutes inévitables dans une société déjà hiérarchisée. Aussi je préfère parler de domination pour des rapports de pouvoir en permanence asymétriques, même au sein d'espaces non politiques du social et même « de manière analogue « pour les rapports entre l'homme et la nature, rapports qui renvoient à un même imaginaire de sujétion emprunté au social.

Revenons à l'anarchie. Celle-ci est un principe d'organisation de la réalité, une conception non hiérarchique du monde, libertaire au sens fort du terme, qui s'applique aussi mais non exclusivement à l'espace politique. Mais ici, pour l'instant, nous nous occupons de la dimension politique de l'anarchie.

Et donc, du fait que les anarchistes se dotent d'une conception sociale qui rejette la domination mais ne méconnaît pas la fonction collective de gestion de la société, qui rejette les formes hiérarchiques et les implications de

l'assujettissement, on peut sans doute affirmer qu'ils sont pour un gouvernement non-gouvernement, un pouvoir non pouvoir. Mais le paradoxe n'est qu'apparent, car le premier terme de chaque paire se réfère à une conception neutre de la fonction correspondante, tandis que le second se réfère à cette fonction, mais structurée selon le principe hiérarchique.

Et cela est vrai même pour l'État, à condition de s'entendre sur les termes. Non certes l'État tel qu'il s'est historiquement configuré, légitimé et rationalisé, que les anarchistes ont justement posé comme une signification emblématique de la forme moderne de domination, comme une institution hiérarchique centrale du réel et de l'imaginaire social post-illuministe, mais l'État dans le sens de « république « (res publica, la chose publique) terme utilisé plus d'une fois dans son sens neutre par les anarchistes classiques.

Assurément, les paroles ont souvent, et dans le cas d'espèce certainement, de fortes connotations idéologiques et des valeurs émotives, pour lesquelles ce n'est pas sans raison que les anarchistes préfèrent ne pas utiliser des termes comme gouvernement, État, pouvoir dans leur signification neutre. De même qu'ils n'acceptent pas d'appeler « parti « une de leurs organisations « politiques «, qui pourtant sont indubitablement des partis non-partis. Partis, parce que ce sont des fractions de la société organisée pour poursuivre des valeurs et des intérêts particuliers. Non-parce que sa structure n'est pas hiérarchique ni finalisée pour la conquête du pouvoir.

Les formes du politique

Quel est donc le gouvernement non-gouvernement proposé par les anarchistes comme fonction politique de la société ? Les formes suggérées peuvent essentiellement être ramenées à ce qu'on nomme démocratie directe. Mais même celle-ci (comme par ailleurs l'autogestion dans le champ économique) n'est pas l'anarchisme, quoiqu'en pense Merlino. Car il n'est pas vrai que le pouvoir de tous n'est le pouvoir de personne. Ce n'est absolument pas vrai. Il reste de quelque façon, dans une certaine mesure, un pouvoir coercitif (ou mieux « impératif «) ne serait-ce que, peut-être, du fait des sanctions morales. C'est un pouvoir sur quelqu'un. Et non sur personne. Pour cela, même la forme-limite de la démocratie directe (fondée sur le face à face et les décisions prises à l'unanimité), forme limite aussi par le fait de son champ limité d'application pratique, n'est pas encore, inévitablement, anarchiste au sens fort. Au sens politique, pourtant, elle l'est peut-être, parce que sur le plan théorique il n'y a pas de domination si toute norme se trouve stabilisée et chaque décision est prise par tous et, surtout, par chacun des intéressés.
La distinction ci-dessus indiquée entre tous et chacun est importante, parce que le « type anthropologique « suggéré comme souhaitable par l'anarchisme (celui qu'un auteur a nommé l'individu communautaire) la « souveraineté politique « ne se trouve ni dans l'ensemble sociétaire ni dans l'individu mais dans la continuelle tension irrésolue entre l'un et l'autre. Lorsque le premier prévaut, même sous forme démocratique, c'est la tyrannie. Quand c'est le second, il y a désagrégation et perte de sens. L'anarchie est jalousement individualiste, mais aussi généreusement communautaire. Elle est parfaitement consciente que l'individu, unique, est aussi et inévitablement produit social et sujet social.

Pour en revenir à notre thème, si chacun consciemment et librement délibère et respecte les délibérations avec cohérence (n'» obéit « pas), il n'y a de domination ni d'une partie sociale ni de « tous « sur les individus. Je laisse de côté le problème théorique non négligeable des normes qui se sont établies dans le passé et qui sont toujours en vigueur, du fait de quelque inertie sociale, normes au sujet desquelles chacun n'a pas toujours délibéré ou donné son approbation, ou qu'il ne peut modifier, et qui donc peuvent figurer une sorte de domination du passé sur le présent. La démocratie directe, sur le plan théorique et dans sa forme la plus « pure «, peut concilier l'apparemment inconciliable.

Mais nous n'avons délinéé qu'un cas limite. La démocratie directe unanime n'est applicable qu'à des situations non généralisables, c'est-à-dire de faibles dimensions, dotées d'une extrême homogénéité de valeurs et d'intérêts. En dehors d'un nombre réduit, la délégation s'impose. En l'absence d'une forte homogénéité, s'impose un mécanisme décisionnel différent de l'unanimité.

L'unanimité

S'il fallait toujours et seulement décider dans un mode réellement unanime, bien peu de décisions pourraient être prises, même au sein de groupes plutôt homogènes du point de vue social et culturel. Il est vrai que, dans des conditions de discrète homogénéité et en l'absence d'intérêts antagonistes, on peut atteindre souvent des décisions unanimes sans grandes difficultés ni discussions exténuantes, parce qu'un individu (ou une minorité) renonce à s'opposer aux opinions et donc aux décisions de la majorité. Mais ceci n'est-il pas un mode particulier, consensuel, de décider à la majorité ?

Si le sujet collectif des décisions a des intérêts et des valeurs hétérogènes, la décision unanime, même sous sa forme « atténuée « devient difficile, parfois impossible. Et alors le mécanisme démocratique de la majorité se présente comme le moindre mal entre les critères décisionnels possibles. Moindre mal d'un point de vue anarchiste, car qu'elle soit simple, absolue, qualifiée ou hautement qualifiée (aux deux tiers, quatre cinquièmes, neuf dixièmes…), une majorité est toujours une majorité.

La dimension

Au-delà d'un certain seul dimensionnel (cent, cinq cents, mille personnes ?), la démocratie directe au sens étroit du face à face, de démocratie assemblée, ne fonctionne plus. Et elle ne peut fonctionner. Pour cela, il faudrait que les sujets de l'assemblée délibérante se connaissent, au moins un peu, qu'ils aient une certaine confiance réciproque, qu'ils puisent parler entre eux hors des moments d'assemblée et, last but not least, qu'ils puissent intervenir directement au cours des débats de l'assemblée qui précèdent les décisions, délibérations qui constituent une partie essentielle du processus décisionnel.

Quiconque possède une pratique des assemblées sait qu'au delà d'un certain seuil dimensionnel, une assemblée tend plus vers la démagogie que vers la démocratie directe. La grande majorité des « participants « assiste plus qu'elle ne participe. Ainsi de peuple délibérant, le « public « devient spectateur plus ou moins motivé et engagé, à l'instar du public d'un spectacle (théâtre, concert, film) ou d'une partie de football. On va de la chose à sa représentation, à une participation peut-être affective, on glisse de la démocratie directe à la démocratie représentée.

Quel est ce seuil ? Il dépend de multiples facteurs : la complexité plus ou moins grande des thèmes traités, la « maturité démocratique « des participants, leur connaissance des arguments, leur structure psychologique, leur volonté d'être réellement engagés dans le processus décisionnel et, de nouveau, la relative homogénéité des valeurs et intérêts effectifs. Il n'y en a pas moins un seuil. Et il n'est pas très élevé.

Ainsi, outre la démocratie du face à face, il existe une dimension en fait indirecte, celle des articulations fédérales et confédérales de cette démocratie « directe «. Pour le dire à la manière de Bakounine,“ chaque organisation doit procéder de la base au sommet, de la commune à l'unité centrale, à l'Etat [sic], par voie fédérative ”.

Et de telles articulations fédérales et confédérales ne peuvent pas ne pas utiliser quelque forme de « représentation « (entre guillemets pour la distinguer des formes de représentation spécifiques à la démocratie représentative). Dans la doctrine et la pratique, la forme que les organisations ont donnée à cette délégation est celle du « mandat révocable et impératif «.

Mandat à tout instant révocable de la part des « mandataires «, c'est-à-dire des instances de la démocratie directe au sens étroit. Il est difficile mais pas impossible d'imaginer cette « immédiateté « pour les mandats éventuels de 2° ou 3° degré (délégués élus par des délégués et ainsi de suite). Mais le mandat peut-il être impératif ? Du fait que le politique est aussi l'art de la médiation, c'est-à-dire l'art du compromis, du fait aussi que les processus décisionnels, à tous les niveaux, sont des processus de compromis entre opinions et intérêts, qui ne sont pas nécessairement opposés (mais qui le sont parfois), comment est-il possible de trouver des solutions d'équilibre sur la base de mandats impératifs, c'est-à-dire rigides ? Seuls des mandats raisonnablement flexibles peuvent mener à des compromis satisfaisants.

Ainsi, des trois caractéristiques de la démocratie directe indiquées par la plupart des anarchistes comme « nécessaires «, – unanimité, mandat révocable et impératif, – deux au moins, si elles sont prises à la lettre, sont difficilement compatibles, et c'est un euphémisme, avec le fonctionnement d'une société un peu plus complexe que les esquimaux Inuit. Si elles sont prises à la lettre.

Et alors ? Nous reviendrons plus tard sur cette question. Occupons-nous à présent de la démocratie représentative.

Dominateurs et dominés

Tel qu'on l'entend communément, la démocratie dont se vantent les libéraux-démocrates est une démocratie représentative, pas une simple démocratie. Par ailleurs, même les « démocraties populaires « des ex-Etats soi-disant socialistes étaient des démocraties représentatives, bien entendu à leur manière.

Même le fascisme était, dans son genre, une démocratie représentative : sa classe politique représentait le « démos « italien, si ce n'est que les formes et modes de représentation différaient de ceux du pluripartisme. Et, particularité non négligeable assurément, les libertés de parole, de presse, d'association étaient assez réduites… Mais ceci relève du champ « libéral «, pas nécessairement de celui de la « démocratie «. Qui peut nier que, à la veille même de la Seconde Guerre mondiale, le régime fasciste jouissait du consensus actif ou passif de la majorité des Italiens, c'est-à-dire du peuple ? Et qui peut nier que la Chambre des Fascistes et des Corporations ne fut une institution politique élective représentant le démos ?

Qu'il soit bien clair que je n'ai pas la moindre intention de comparer fascisme et démocratie libérale. Que l'Inexistant Suprême m'en garde ! Je veux plutôt dire que le terme de démocratie couvre un espace sémantique qui va de la démocratie directe, au sens étroit, jusqu'à la démocratie autoritaire, de la forme de délégation définie et contrôlée, à des formes de représentation génériquement définies (une pure et simple « commandite «), périodiquement renouvelées par le moyen de mécanismes électifs (au double sens de choix et de sélection) qui unissent à des degrés divers des éléments de concurrence et de cooptation.

Si la démocratie directe « pure « est à un pôle de ce continuum, la démocratie représentative, dans sa version libérale (la meilleure, je crois, de celles qui ont été jusqu'à présent théorisées et pratiquées), c'est-à-dire la démocratie libérale, n'est pas au pôle opposé, qu'occupent les démocraties autoritaires, mais elle est certainement plus proche de ce dernier pôle. Ce n'est pas un hasard si, en période de crise sociale, confrontée à des risques que je ne dirai pas révolutionnaires mais simplement de réformes radicales des dispositions économiques en place, il n'y a pas eu de sérieuses résistances ni de pudiques répugnances à « laisser se transformer « la démocratie en système autoritaire, et parfois en dictature véritable, durant tout le temps nécessaire à replâtrer, avec les bons et les méchants, un consensus suffisant de la classe dirigeante/dominante, afin de permettre le retour à des formes de démocratie plus libérales. Et il est naturel que la démocratie libérale représentative soit plus proche du pôle autoritaire que du pôle libertaire de la démocratie. Elle est, en fait, le « visage humain « de la division rationnelle entre dominateurs et dominés, entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés, correspondance politique de la division en classe de la société, de la structure hiérarchique de la société. Je ne m'attarderai pas sur ce point car il existe une ample littérature, anarchiste et non anarchiste, qui a démoli le mythe de la démocratie représentative, c'est-à-dire le mythe de son caractère effectivement démocratique au sens original du terme.

Démocratie, gouvernement du démos, du peuple. Celui-ci l'exerce-t-il proprement ? Non, ce serait l'autogouvernement, la démocratie directe. Il délègue son droit proclamé à une oligarchie élective qui l'exerce en son nom.

Dans la démocratie représentative, le pouvoir décisionnel qui est délégué à un corps de professionnels de la politique est tout le pouvoir, hormis ce qui reste au démos, c'est-à-dire celui de choisir ses représentants (par ailleurs, dans des conditions où l'on peut plus que licitement douter que la liberté de choix soit effective et informée) ; et de la « périphérie « politique au centre, du niveau local au national, le pouvoir s'accroît au lieu de diminuer. Nous sommes dans une autre dimension de la démocratie : ce n'est pas le demos qui s'autogouverne, même si c'est au sein de contradictions inexorables mais contrôlables, avec la conscience de leur existence, mais un demos au nom duquel on gouverne, avec des mécanismes de création et/ou de simulation du consensus. Dans le continuum apparent des formes de démocratie, il y a un saut qualitatif.

L'alternative est dans la démocratie directe intégrée par des articulations fédérales et confédérales, entendues au sens fort, propres à un espace extrêmement décentré, dans lequel les délégués des structures de la base reçoivent de celle-ci des mandats révocables et, avec des marges de manoeuvre relativement élastiques, définies par rapport à des décisions spécifiques et dans lesquelles le pouvoir mandaté aux instances de coordination est toujours moindre que celui qui n'est pas délégué. Une démocratie dans laquelle, en ce qui concerne les intérêts d'une commune de 10 000 habitants, les décisions de la commune prévalent sur celle de la province, et davantage encore sur celles de la région, à mesure que l'on va jusqu'aux instances fédérales. Une démocratie où les sièges « périphériques « (les quartiers d'une ville, les communes, les régions) ne sont pas des articulations décentrées du pouvoir central, mais dans lesquelles l'instance « centrale « est l'articulation fédérale du pouvoir de la base. Et ceci n'est pas un simple jeu de mots.

La démocratie compatible avec le refus anarchiste de la domination (et, dans le cas d'espèce de la politique, de la rupture entre gouvernants et gouvernés) est une démocratie « directe « au sens ci-dessus, c'est-à-dire avec une forte base de démocratie d'assemblée et un système nécessaire mais contrôlé de délégués politiques temporaires. Délégués élus ou tirés au sort (comme ce fut le cas des magistrats athéniens), et non des représentants au sens propre. Jamais une classe politique (qu'il y ait un seul ou de plusieurs partis ne fait, sur ce point, aucune différence), séparée du demos par le fait d'être des professionnels de la politique.

Excursus sur la conception anarchiste de la liberté

Les anars sont différents : ils sont des mutants culturels. Mais pas des Martiens. Ils partagent une grande part du patrimoine culturel commun de l'humanité et, en particulier, sur le plan des valeurs, ils épousent en grande partie la culture européenne est, plus spécifiquement, la culture des Lumières et celle qui lui est postérieure. Avec quelques différences importantes, et même fondamentales pour leur identité. Et il y a toujours quelques différences. Pour filer la métaphore génétique, je dirai que leur diversité concerne quelques gènes culturels sur des millions…

Aucune valeur, dans aucun système axiologique, n'est indépendante des autres, car il n'existe pas des valeurs singulières qui se joignent fortuitement, mais des systèmes de valeurs reliées entre elles. Cela vaut aussi pour le système anarchiste de valeurs, dont le noyau essentiel, – comme pour le libéralisme et le socialisme, eux aussi enfants des Lumières, – remonte à la triade en provenance des Lumières et de la Révolution : liberté, égalité, fraternité.

Nous sommes donc confrontés non à des valeurs uniques mais à une configuration de valeurs dont les rapports réciproques sont déterminants. Cependant, notre manière de parler ne peut que suivre l'écoulement linéaire

du discours verbal, réussissant au mieux à le rendre bidimensionnel, avec des ramifications, des divagations et des excursus… L'unique artifice logique que je réussis à penser consiste à refléter sur la liberté les autres valeurs anarchistes essentielles, leur attribuant ainsi ce qui relève aussi de ses relations avec les autres éléments de la configuration axiologique. Autrement dit, nous projetons sur un plan le volume tout entier. Ou plutôt, nous subsumons dans la liberté les autres valeurs. Ce qui est sans doute moins abusif que cela ne paraît, parce que la liberté, dans la configuration axiologique anarchiste, a une valeur particulière, une « exubérance « telle que les autres valeurs peuvent lui être rattachées, en forçant un peu, comme prémisses ou conséquences.

Mais avant de procéder plus avant, abordons brièvement l'autre valeur, l'égalité, que les libéraux dénoncent de manière récurrente comme la soeur ennemie de la liberté. Et nous sommes actuellement dans une de ces occurrences.

Il n'est pas difficile de démontrer que, du moins du point de vue anarchique, la compatibilité des deux valeurs est non seulement possible mais inévitable. Il suffit de mettre en évidence les contenus logiques et évaluables différents, et même opposés, de la diversité et de l'inégalité. Il suffit de démontrer que la diversité n'est pas le contraire de l'égalité mais de l'uniformité. Il suffit de faire émerger la diversité comme catégorie demeurant en soi et de l'élever au rang de valeur explicite, tout en conservant à l'inégalité son caractère marqué de contre-valeur.

Ceci n'est pas un jeu verbal. C'est une opération sémantique substantiellement cohérente avec l'usage anarchiste et même avec la plus honnête tradition libérale. Stuart Mill, par exemple, écrit :

" [Mon essai sur la liberté] est une espèce de manuel philosophique sur une seule vérité […] : il sert à dire l'importance pour l'homme et pour la société d'une large diversité de caractères et d'une complète liberté de la nature humaine pour se dilater dans des directions innombrables et contrastées. "

En analogie avec ce que j'ai écrit ailleurs sur la liberté, la conception anarchiste exprime une liberté à la fois plus grande et autre que celle des libéraux. Cette « altérité «, cette diversité, je dirai pour simplifier qu'elles se caractérisent ainsi : pour la pensée libérale, la liberté de l'individu singulier est limitée par la liberté des autres, tandis que pour les anarchistes elle en est accrue.

Bakounine nous enseigne que la liberté, avant d'être une catégorie politique et, peut-être même, une catégorie éthique, est d'abord une catégorie esthétique, la passion ! Le Grand Ancien dit : « Je suis un amant fanatique de la liberté. « Un amant, vous saisissez ? Nous sommes ici profondément à l'intérieur de l'horizon esthétique du « sentir «. La liberté me plaît.

Mais tournons-nous vers un plan moins indéchiffrable que celui de l'esthétique, même s'il est encore très glissant : celui de l'éthique politique. De nouveau, Bakounine (naturellement !) proclame :

" je puis me dire et me sentir libre seulement en présence des autres hommes et en rapport avec eux […]. Je ne suis moi-même humain et libre que dans la mesure où je reconnais la liberté et l'humanité de tous les hommes qui m'entourent […]. Le maître des esclaves n'est pas un homme mais un maître. "

Et il poursuit, aboutissant au noeud de la question :

" La liberté des autres, loin d'être une limite ou la négation de ma liberté, en est au contraire la condition nécessaire et la confirmation. Je ne deviens vraiment libre qu'à travers la liberté des autres, de sorte que plus sont nombreux les hommes libres qui m'entourent, plus profonde et plus ample est leur liberté, plus étendue et plus profonde et plus ample deviendra ma liberté. "

Cette liberté anarchique a des rapports forts et nécessaires avec l'égalité, la solidarité, la diversité. C'est vraiment de la force de chacune que provient leur compatibilité. Au contraire des conceptions faibles de la liberté et de l'égalité qui s'émoussent en se côtoyant, elles conservent et même accroissent leur apparente contradiction. La conception anarchiste de la liberté est ainsi au-delà de la conception libérale de la liberté, davantage sur le plan quantitatif et d'une qualité différente.

Démocratie libertaire

Ainsi, projeter et programmer des formes de démocratie directe c'est déjà aller au-delà de la démocratie telle qu'elle est communément entendue, c'est-à-dire de la libéral-démocratie représentative. Un au-delà qui, comme nous l'avons répété, présuppose davantage de démocratie et, en même temps, une démocratie autre. J'insiste : la démocratie directe donne beaucoup plus de pouvoir à chacun des individus qui la constituent et ils instituent le demos en tant que celui-ci démonte, décentre et dispense le pouvoir politique.

La démocratie directe est une approximation discrète de l'an-archie (absence de domination) politique. Et en fait, tant dans la théorie (Proudhon et Bakounine par exemple) que dans la pratique (dans les diverses situations révolutionnaires où les anarchistes ont eu une influence déterminante comme dans l'Espagne de 36), les formes politiques proposées et expérimentées ont été celles de la « démocratie directe fédérale «.

Cela constitue une bonne approximation de l'anarchisme politique. Rien de plus, mais cependant rien de moins. L'anarchie politique demeure, assurément, encore et toujours un « au-delà « ultérieur. Mais, à l'instar des chrétiens dont le modèle est la sainteté mais qui, saints compris, se contentent de moins, de beaucoup moins, à savoir de tendre vers le modèle, de même les anarchistes…

C'est aussi en un autre sens que l'anarchie est par-delà la démocratie. En tant que position philosophique, éthico-esthétique, elle est un principe d'organisation de la réalité qui passe outre à l'espace politique (et même social, mais cela ne peut être traité ici), c'est-à-dire à l'espace de la démocratie. Pour la nier carrément, car même le modèle extrême de la démocratie directe ne la satisfait pas pleinement.

On peut à l'unanimité, même dans une assemblée de face à face, prendre des décisions abominables, incompatibles avec l'anarchie. Athènes peut bien brûler les ouvrages de Protagoras ou condamner à mort Socrate avec toutes les formes décisionnelles de la démocratie directe, mais nul ne fera jamais accepter à un anarchiste la justesse d'un verdict qui punit l'hétérogénéité de la pensée. L'unanimité et, moins encore la majorité, peuvent être acceptées par les anarchistes comme critères politiques décisionnels dans des champs d'opération déterminés. Tel ne sera jamais le cas quand il s'agira d'établir dans l'absolu le bien et le mal, le beau et le laid.

Même les libéraux, d'ailleurs, soustraient au mécanisme majoritaire certains espaces de « droits humains «, et les plus sages sont aussi très méfiants au sujet des confrontations de pouvoir de la majorité. Par exemple, « pour le démocrate doctrinaire, le seul fait que la majorité veuille quelque chose suffit pour qu'il considère bonne ce qu'elle veut ; […] la volonté de la majorité détermine non seulement la loi, mais aussi ce qu'est une loi bonne «.

L'anarchie est au-delà du politique dans un autre sens, peut être encore plus fort. Le politique, comme l'économie, est une dimension du social qui s'est rendue « autonome « et visible par rapport à l'ensemble des fonctions de la société à un moment donné de l'histoire. En tant que tel, il est une création historique. La fonction politique et la fonction économique ont toujours existé, mais ce n'est que depuis quelques siècles (à part la parenthèse athénienne) qu'elle a été vue, décrite, prescrite, étudiée et pratiquée comme forme en soi du social. Après Machiavel, Hobbes, etc. , mais surtout après le désenchantement illuministe du monde et la désacralisation-resacralisation « mondaine « de la domination.

Comme l'économie, et presque en même temps, le politique a été « autonomisé «, par rapport au magma social, dans ses représentations imaginaires et institutionnelles. L'économie a carrément cherché à expliquer le social, et elle continue à le faire selon ses catégories propres (c'est l'entreprise impossible, utopique, de l'idéologie capitaliste) et à le plier à sa propre rationalité. La politique, plus modestement mais non moins périlleusement, a cherché à s'expliquer « de son propre point de vue «. Sans parler des tentatives historiques et idéologiques qui sont loin d'être insignifiantes pour se soumettre le social, par exemple le léninisme et ses formes tiers-mondistes plus ou moins contaminées, mais aussi le fascisme : « tout dans l'Etat, rien hors ni contre l'Etat « disait Mussolini.

Mais l'économique, le politique, le juridique, l'idéologico-religieux et ainsi de suite, sont précisément des fonctions de la société, les fonctions démocratiques du corps social, lequel n'est ni économique, ni politique, etc. La conscience de l'existence de diverses fonctions de la physiologie complexe du corps social est, sans aucun doute, une très importante conquête du savoir, y compris pour transformer radicalement la société existante, mais il est tout aussi important de repérer et de connaître les étroites connexions, les interrelations entre les divers organes et fonctions.

La médecine « holiste « n'a de sens progressif qu'après que l'anatomie ou la physiologie aient identifié et étudié les divers procès du corps humain, y compris les interactions psychosomatiques encore peu connues. La conception holiste peut être précieuse comme un au-delà de l'anatomie et de la physiologie. Pratiquée comme un « en deçà «, elle serait magie ou charlatanisme.

L'anarchie, conception « holiste « de la société, ne peut être qu'un au-delà du politique (non un en deçà ingénu et primitiviste), et aussi de l'économique et des autres approches, dans la mesure où elle pense que le social n'est pas une somme arithmétique, une combinaison mécanique du politique, de l'économique, etc. , mais une interrelation organique de fonctions diverses. Il ne peut se trouver de démocratie vraie dans le politique sans sujets politiques socialement égaux (ou si l'on préfère, équivalents). Il ne peut ainsi y avoir de démocratie politique sans démocratie économique : appelons-la autogestion. Et il n'y a pas d'autogestion sans équivalence des sujets économiques, c'est-à-dire sans intégration entre le travail manuel et le travail intellectuel.

Il n'est pas possible d'avoir une démocratie libertaire (ou pour utiliser un néologisme plus ou moins synonyme, d'anarchie possible, d'anarchie praticable), si l'ethos de la société, ses valeurs fondatrices, ne sont pas, elles aussi, au moins partiellement cohérentes avec la démocratie directe et l'autogestion, c'est-à-dire avec l'égalité, la liberté, la solidarité, la diversité, entendues au sens fort. C'est-à-dire l'anarchie, ou quelque chose d'approchant.

(Trad. de l'italien par R. Creagh)

Un exemple de véritable démocratie (Gaston Leval, Espagne Libertaire, 1936-1939).

Il y a, dans l'organisation mise sur pied par la révolution espagnole, et par le mouvement libertaire qui en a été la cheville ouvrière, structuration de la base au sommet, qui correspond au véritable fédéralisme et à la véritable démocratie. Il est vrai qu'au sommet, et même à un échelon ou à un autre, des déviations peuvent se produire ; que des individus autoritaires peuvent transformer, ou vouloir transformer, la délégation en pouvoir autoritaire intangible. Et nul ne peut affirmer que ce danger ne surgirait jamais. Mais la situation est toute différente de ce qu'elle est, ou serait dans un appareil d'Etat. Dans l'Etat que Marx, quand il voulait courtiser les communards échappés au massacre afin de les attirer à lui appelait une « superstructure parasitaire » de la société, les hommes installés aux commandes sont inaccessibles pour le peuple. Ils peuvent légiférer, décider, ordonner, choisir pour tous sans consulter ceux qui devront subir les conséquences de leurs décisions : ils sont les maîtres. La liberté qu'ils appliquent est leur liberté de faire les choses comme ils l'entendent, grâce à l'appareil de lois, de règlements et de répression dont ils disposent, et au bout duquel il y a les prisons, les bagnes, les camps de concentration et les exécutions. L'U.R.S.S. et les pays satellisés en sont d'écrasants témoignages.

Le système non étatique ne permet pas ces déviations parce que les comités de direction et de coordination, évidemment indispensables, ne sortent pas de l'organisation qui les a choisis ; ils restent en son sein, toujours contrôlables, à la portée des adhérents. Si tels ou tels individus contredisent par leurs actes les instructions reçues, les résolutions prises, il est possible de les rappeler à l'ordre, de les blâmer, de les destituer, de les remplacer. C'est seulement dans, et par cette pratique que « la majorité fait loi ».

Ce système avait été, depuis 1870, apporté par les libertaires d'Espagne, qui tenaient absolument, suivant en cela la pensée de Proudhon et de Bakounine, à ce que la masse des adhérents se prononce et décide au maximum sur les problèmes posés et la marche des activités.

Cela signifie-t-il qu'il n'existait pas de minorités, d'individualités exerçant une influence souvent décisive sur les assemblées, ou dans la vie quotidienne des Syndicats, des Collectivités, des fédérations ? L'affirmer serait mentir et ne tromperait personne. Comme partout, comme toujours, il y avait dans ces organismes des militants mieux préparés, les premiers sur la brèche, prêchant d'exemple, payant de leur personne, et qui, parce que poussés par l'esprit de dévouement et de sacrifice, connaissaient plus à fond les problèmes et trouvaient plus facilement les solutions. L'histoire de l'humanité contient, en bonne place, celle des minorités qui ont pris en charge le bonheur de leurs contemporains et le progrès de l'espèce. Mais la minorité libertaire assumait ce rôle selon le principe anti-autoritaire, et en s'opposant à la domination de l'homme par l'homme.

Pour émanciper les peuples, il faut d'abord leur apprendre, les pousser à penser, et à vouloir. La minorité libertaire, nombreuse et ardente comme on l'a vu, s'efforçait donc d'apprendre aux masses à se passer de chefs et de maîtres, et pour cela les informait continuellement, les éduquait, les habituait à comprendre les problèmes les concernant directement ou indirectement, à chercher et à trouver les solutions adéquates. Les assemblées syndicales étaient donc l'expression et la pratique de la démocratie libertaire, démocratie n'ayant rien à voir avec la démocratie athénienne où les citoyens discouraient et disputaient à longueur de journée sur l'agora, où les factions, les rivalités de clans, d'ambitions, de personnages se heurtaient ; où, étant donné les inégalités sociales, le temps précieux était perdu en disputes interminables. Ici, un nouvel Aristophane n'aurait pas eu de raisons d'écrire l'équivalent des Nuées.

Normalement, ces réunions périodiques ne dépassaient pas quelques heures. On y traitait de sujets concrets, précis, de façon concrète et précise. Et tous ceux qui avaient quelque chose à dire pouvaient s'exprimer. Le Comité exposait les problèmes nouveaux surgis depuis la dernière assemblée, les résultats obtenus par l'application de telle ou telle résolution sur le volume de la production, l'augmentation ou la diminution de telle ou telle spécialité, les rapports avec les autres syndicats, les rendements selon les ateliers ou les usines. Tout cela faisait l'objet d'exposés et de débats. Ensuite, l'assemblée nommait les commissions ; les membres de ces commissions discutaient entre eux des solutions à prendre ; s'il y avait désaccord, on établissait un rapport de majorité, un rapport de minorité. Cela avait lieu dans tous les syndicats de toute l'Espagne, de tous les métiers et de toutes les industries, dans les assemblées qui, à Barcelone, réunissaient depuis la naissance de notre mouvement, des centaines ou des milliers, et des milliers de travailleurs, selon l'importance des organisations. De façon que la prise de conscience des devoirs, des responsabilités de chacun s'étendait de plus en plus, dans une mesure déterminante et décisive.

La pratique de cette démocratie s'étendait aussi aux régions agricoles. Nous avons vu comment, dès le début de la guerre civile doublée de la Révolution, la décision de nommer un Comité local de gestion des villages fut prise par les réunions générales des habitants des villages, comment les délégués aux différentes fonctions essentielles qui réclamaient une indispensable coordination

des activités furent proposés et élus par toute la population rassemblée. Mais il convient d'ajouter et de souligner que dans tous les villages collectivisés, dans toutes les collectivités partielles de villages, dans les 400 collectivités d'Aragon, dans les 900 de la région levantine, dans les 300 de la région castillane (région du Centre, selon la dénomination adoptée) pour ne parler que des grandes formations qui embrassaient au moins 60 % de l'agriculture de l'Espagne « républicaine », la population était convoquée une fois par semaine, par quinzaine ou par mois, et mise, elle aussi, au courant de tout ce qui concernait l'existence générale.

L'auteur a assisté, en Aragon, à un certain nombre de ces assemblées où les exposés sur les différentes questions composant l'ordre du jour permettaient à la population de savoir, de comprendre, et de s'intégrer mentalement à la société, de co-participer à la direction des affaires publiques, aux responsabilités, si bien que les récriminations, les tensions qui se produisent toujours quand le pouvoir de décision est confié sans contestation possible à quelques individus, fussent-ils démocratiquement élus, ne se produisaient pas ici. Les assemblées étaient publiques, les objections, les propositions discutées publiquement, chacun pouvant, comme dans les assemblées syndicales, participer aux débats, critiquer, proposer, etc. La démocratie s'étendait à toute la vie sociale. Dans la plupart des cas, les individualistes mêmes pouvaient prendre part aux délibérations. Ils étaient écoutés comme les collectivistes. Ce principe et cette pratique furent étendus aux débats des Conseils municipaux dans les petites villes, et même dans des villes d'une certaine importance - telles Villanueva y Geltru, Castellon de la Plana, Gérone Alicante ou Alcoy. Nous avons vu que, quand, à cause des exigences de la guerre, nos camarades étaient entrés dans ces conseils, et s'y trouvaient en minorité, ils n'en exerçaient pas moins, très souvent, une influence proportionnellement supérieure à leur nombre, en premier lieu parce qu'ils obtinrent des autres partis qui ne pouvaient s'y refuser, que les débats fussent publics. Ceux qui, parmi les gens du peuple, disposaient de temps libre ne se privèrent pas d'y assister. Et souvent on arracha à la majorité politicienne des réformes sociales immédiates (construction d'écoles, crèches, jardins d'enfants, secours décents aux vieillards) qui n'auraient pas été accordées si les débats avaient eu lieu à huis clos.

Tant à l'échelle individuelle qu'à l'échelle locale, ces différents aspects de la démocratie libertaire inauguraient, à notre avis, une civilisation nouvelle. Pour en donner une idée plus précise, et plus claire, nous allons voir le déroulement d'une assemblée villageoise, à Tamarite de Litera, dans la province de Huesca, assemblée à laquelle nous avons assisté - ainsi qu'à d'autres -, désireux que nous étions de recueillir des témoignages aussi vivants que possible pour l'avenir.

Le « pregonero » (crieur public) s'est présenté aux carrefours, sur la place ou dans les endroits les plus fréquentés du village. Il a soufflé trois fois dans la petite corne avec laquelle il s'annonce toujours, comme font en France les gardes champêtres avec leur tambour, puis d'une voix lente, de ténor léger qu'adoptent, je ne sais pourquoi, tous les « pregoneros » d'Aragon, il a lu, en hachant les mots et les phrases un peu au hasard, un papier sur lequel il était écrit que les membres de la Collectivité étaient invités par la Commission administrative à prendre part à l'assemblée générale qui aurait lieu le soir même, à 21 heures.

A 21 h 30, la salle du cinéma local est à moitié pleine. A 22 h, elle l'est complètement. Il y a là environ 600 personnes dont une centaine de femmes, de jeunes filles, et quelques enfants. En attendant l'ouverture de la séance, tous parlent, sans cris, malgré le tempérament expansif des habitants de la région. Enfin, le secrétaire de la Collectivité monte, seul, à la tribune. Le silence s'établit, et le secrétaire propose immédiatement l'adoption des dispositions nécessaires :

Nous devons, dit-il, nommer un bureau de séance. Aussitôt, un des assistants demande la parole, « pour une question d'ordre ».

Il y a dans la salle des individualistes. Ce sont des ennemis de la Collectivité. Ils n'ont rien à faire ici, nous devons les expulser, déclare-t-il. De plus, il est indispensable que les femmes se taisent pendant la discussion, sinon il faudra les expulser, elles aussi.

Une partie du public semble d'accord avec la double proposition ; une autre doute, visiblement. Le secrétaire répond qu'à son avis les individualistes peuvent aussi assister, et même prendre part aux débats. « Nous n'avons rien à cacher, et c'est en voyant comment nous agissons qu'ils finiront par se convaincre. » Quant aux femmes bavardes - ce sont des paysannes qui n'avaient jamais assisté à semblables débats, et qui ont, elles aussi, droit à la parole -, il est sûr qu'elles se tairont et qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à des mesures si énergiques. L'ensemble des assistants approuvent. Les individualistes demeurent.

On nomme alors le bureau, composé par des camarades qui sont élus l'un après l'autre. Puis le président prend la parole. C'est, naturellement, un des militants les plus actifs et les plus au courant des problèmes qui figurent à l'ordre du jour. Il commence par exposer abondamment pourquoi la Commission a convoqué cette assemblée extraordinaire Bien qu'intelligent, il n'est pas vraiment orateur, mais s'efforce de s'exprimer avec la plus grande clarté, et y parvient. Première question : il faut remplacer quatre camarades de la Commission administrative, qui n'accomplissent pas bien leur tâche, non par mauvaise volonté, mais par manque de formation. D'autre part, il existe un certain mécontentement contre le délégué au

ravitaillement. Il est très capable, mais il a mauvais caractère et des manières trop brusques, ce qui cause des frictions désagréables, particulièrement dans les rapports interrégionaux ; mieux vaudra désormais qu'il s'occupe des échanges à distance, où les contacts individuels jouent très peu. Le délégué à l'industrie et au commerce pourrait se charger de la distribution à l'échelle locale, et des rapports qu'elle entraîne avec les membres de la Collectivité. L'assemblée accepte sans discussion inutile le changement des membres de la Commission, qu'elle remplace un par un. Puis le délégué au ravitaillement local voit ses attributions limitées d'une part, et étendues de l'autre.

Autre question à l'ordre du jour : un groupe assez nombreux de membres de la Collectivité vient de s'en retirer pour revenir aux pratiques individualistes. Mais la Collectivité, qui a pris en main la production locale non agricole, a en sa possession les fournils destinés à la fabrication du pain, et le groupe d'individualistes en réclame un. Les visages sont sérieux, attentifs, tendus. Les femmes commentent sans élever la voix. Un collectiviste prend la parole :
Nous devons leur prêter un fournil pour quinze jours ou un mois afin qu'ils aient le temps d'en construire un.

Non, répond un autre, ils n'avaient qu'à rester avec nous. Puisqu'ils sont partis, qu'ils se débrouillent !

Un troisième déclare qu'il y a déjà trop de fournils dans le village. Il ne faut pas en construire davantage. Plusieurs autres assistants parlent encore avec cette économie de mots qui caractérise les paysans aragonais. Personne d'autre ne demande la parole. Le président expose alors son opinion.

Il y a tout d'abord le problème de la bonne organisation de l'économie. Construire un fournil de plus c'est gaspiller du matériel dont on a besoin pour d'autres usages ; demain cela entraînerait une dépense supplémentaire de bois et d'électricité, ce que nous devons éviter car les répercussions d'une mauvaise gestion ne retombent pas seulement sur les individualistes, mais aussi sur toute l'économie nationale. Or nous devons montrer que nous sommes capables de faire mieux que le capitalisme. C'est pourquoi, au lieu d'en augmenter le nombre, nous devons même réduire le nombre de fournils en activité. Faisons donc le pain pour nous et pour les individualistes. Mais ceux-ci fourniront la farine correspondant à leur consommation, et il n'y aura qu'une même qualité de pain pour tous. D'autre part, nous ne devons pas refuser le pain aux individualistes, car malgré leur erreur ils doivent pouvoir manger, et dans une situation opposée à celle que nous vivons, nous serions heureux que nos adversaires n'empêchent pas les collectivistes de se nourrir.

Le président a convaincu l'assemblée, qui, sur l'intervention de quelques collectivistes, approuve sans opposition.

La question suivante se rapporte au rationnement et au non-rationnement du pain. Les salaires familiaux élevés payés par la Collectivité permettent d'en acheter beaucoup, ce qui facilite certains excès, et même parfois une inégalité que la Révolution ne peut admettre. Il faut par conséquent établir une limite de consommation afin que chaque famille puisse obtenir les quantités dont elle aura besoin, mais sans en arriver au gaspillage.

L'assemblée admet le rationnement, mais voici que se pose une question de jurisprudence : qui appliquera les mesures décidées ? Le Conseil municipal ou la Collectivité ? Le Conseil municipal embrasse la population tout entière : les individualistes, qui en comprennent le huitième, et les collectivistes. Si le Conseil municipal s'en charge, le rationnement devra être établi pour tous. Si c'est la Collectivité, les individualistes ne se considéreront pas obligés de le respecter. Diverses opinions sont émises, qui permettent de préciser les attributions des deux organismes. Et l'on décide de demander d'abord au Conseil municipal de s'en charger. S'il n'acceptait pas, la Collectivité prendrait l'affaire en main, tout du moins dans les limites de ses possibilités.

Mais le départ des individualistes a posé un autre problème. Plusieurs d'entre eux ont laissé leurs vieux parents à la charge de la Collectivité, tout en s'installant sur les terres que ceux qu'ils abandonnent ainsi possédaient auparavant. Les dépossédés ont été pris en charge par l'organisation solidariste et collective parce qu'il s'agit de vieillards handicapés pour le travail, mais on considère ce comportement inacceptable. Quelles mesures adopter ?

Le président, qui a exposé le litige, souligne d'emblée qu'on ne peut penser à expulser ces pauvres vieux. De toute façon, ils seront aidés ; mais il faut que les fils reprennent leurs parents, ou la terre leur sera enlevée. Telle est son opinion.

Plusieurs membres de l'assemblée interviennent dans un ordre qui ne se dément à aucun moment. L'un demande qu'on enlève la moitié de leur récolte à ces fils sans conscience. Un autre répète qu'il serait honteux de faire sortir ces vieillards de la Collectivité : tout doit être envisagé, moins cela. On en revient à la solution suggérée par le président : ou les individualistes prennent leurs parents avec eux, ou ils n'auront pas de terre, et toute solidarité leur sera refusée. Le problème moral est primordial. La proposition est approuvée. A chaque fois qu'une solution est adoptée et avant qu'un autre problème ne soit abordé, l'assemblée commente, donne libre cours à sa pensée. Pourtant, la conversation générale n'est pas bruyante, et dure à peine une minute.

On aborde maintenant la question des ateliers de poterie qui, normalement, constituent une source de revenus car ils fournissent de nombreux villages de la région, et

même de petites villes, en cruches, alcarazas et « cantaros » (brocs en terre). On y fabrique aussi des tuiles et des briques. Mais comme les bras manquent aux travaux des champs à cause de la mobilisation pour le front, on y a envoyé les potiers qui ont cessé leur métier ; certains, aussi, sont au front. Aussi la production a-t-elle baissé notablement. Que faire ?

Un homme demande que l'on fasse passer la journée des potiers de huit à dix heures ; un autre, que l'on augmente la main d'oeuvre; solution sur laquelle un troisième insiste, en ajoutant que l'on devrait faire venir des spécialistes d'autres régions. Il propose aussi que l'on rouvre la fabrique de carrelage, fermée à cause des événements actuels.

On lui répond sur ce dernier point que nous sommes en temps de guerre, et qu'on peut très bien se passer de carrelage. Rires de l'auditoire, qui approuve, et comme quelques-uns demandent pourquoi les ouvriers spécialisés ne peuvent pas produire cette année autant que l'année précédente, le secrétaire de la Collectivité, ancien maire et qui connaît bien toutes ces questions, explique qu'auparavant plusieurs cantons se fournissaient à Huesca ; or, cette ville étant tombée aux mains des fascistes, ils se fournissent maintenant à Tamarite. Il faut donc rendre à leur métier les ouvriers potiers, et de plus publier dans notre presse un appel pour que les travailleurs spécialisés d'autres régions viennent s'installer dans la localité. Proposition acceptée.

L'ordre du jour est épuisé. On passe aux questions diverses. Un des assistants déclare qu'il y a, à Tamarite, un « alpargatero » (ouvrier fabricant d'espadrilles), qui connaît très bien son métier. On pourrait organiser un atelier où les femmes iraient travailler au lieu de perdre leur temps à bavarder dans la rue. Les femmes rient, mais la proposition est acceptée. Un homme de cinquante à soixante ans déclare que les petites jeunes filles du village ne sont pas sérieuses, car elles préfèrent se promener au lieu d'aller travailler dans l'atelier qui leur a été désigné pour apprendre la couture. Pour y remédier il propose que l'on choisisse une bonne couturière chargée de les former, mais que l'enseignement soit donné dans une église sans fenêtres. La porte serait fermée à clef, les gamines ne pourront pas sortir pendant les heures de travail. Tout le monde rit, les intéressées plus que les autres.

Plusieurs collectivistes exposent tour à tour leur opinion, et l'on finit par décider que dans chaque atelier une déléguée surveillera les apprenties. Celles qui manqueront deux fois de suite sans motif valable seront renvoyées. Mais celui qui voulait les enfermer est implacable : il propose, très sérieusement, du moins le semble-t-il, que, pour les punir quand elles ne donneront pas satisfaction, on oblige les jeunes filles à jeûner deux ou trois jours. Cette fois, c'est un rire général.

Nouveau problème : il faut nommer une nouvelle directrice à l'hôpital (nous apprenons ainsi que c'est une femme qui le dirige, ce qui est assez inhabituel). Cet hôpital a été transformé en Maison de Vieillards, mais ceux-ci sont maintenant soignés à domicile par le médecin qui a adhéré à la Collectivité, et l'on dispose de l'hôpital cantonal pour les cas urgents ou sérieux de maladies. Cela pose à nouveau un problème de juridiction. L'hôpital a un caractère public général. Il faut savoir s'il dépend ou non du Conseil municipal reconstitué après la publication du décret correspondant du gouvernement de Valence. Si oui, l'hôpital est l'affaire de tous, collectivistes et individualistes, et ces derniers doivent aussi participer aux frais. Or, jusqu'à présent la Collectivité a tout payé, et ses ennemis ont profité de ses largesses. Affaire à étudier plus à fond.

Après examen de quelques questions de moindre importance, le président lève la séance. L'assemblée a duré deux heures et demie. Presque tous ceux qui y avaient pris part étaient des paysans du village, ou des environs, habitués à se lever tôt, et qui, en cette époque de l'année, avaient travaillé douze ou quatorze heures.

Pourtant, personne ne partit avant la fin des débats, pas même ceux qui se tenaient debout, car bien vite les sièges avaient manqué. Pas une femme, pas un gamin ne s'endormit. Les yeux étaient restés bien ouverts, les visages aussi éveillés. On y lisait, à la fin, autant d'intérêt souvent amusé qu'on en avait lu au commencement. Et le président, à la fois paternel, fraternel et pédagogue dut insister pour que l'ordre du jour ne fût pas allongé.

La dernière résolution prise concernait la fréquence des assemblées qui, de mensuelles, devenaient hebdomadaires.

Et les collectivistes s'en furent se coucher en commentant les débats et les motions votées. Certains vivaient assez loin. Ils rentrèrent chez eux à pied, ou à bicyclette.

A propos de Jules Durand

Messieurs Castelain et Barzman de l'association des Amis de Jules Durand.

Lorsque vous indiquez que l'on ne peut valider le fait que Durand soit né ou ait passé son enfance Quai de Saône comme ont pu l'indiquer le Docteur Avenel[1] et tant d'autres à sa suite, on ne peut qu'être d'accord avec vous puisque Durand est né Rue Saint Thibault au Havre, ce qu'indique les archives numérisées de Seine-Maritime. Mais que Jules Durand soit né Quai de Saône, rue Saint Thibault, Rue Lesueur ou rue de la poupée qui tousse, cela n'apporte rien à l'Affaire Durand, la machination contre ce compagnon anarcho-syndicaliste. Par contre quand Monsieur Castelain nous parle d'un certain député Gaston Meunier [2] en lieu et place de Paul Meunier, cela peut induire en erreur de jeunes chercheurs puisque le livre que vous avez édité se veut être un livre de référence. Mais on vous pardonne car nous sommes beaux joueurs et l'erreur est humaine. C'est juste voir la paille dans l'œil du voisin et ne pas voir la poutre dans le sien ...

Concernant vos sources, elles paraissent parfois aléatoires, dans votre ouvrage à « direction scientifique ». Prenons un exemple. Page 97, nous trouvons six notes : Page 743, 747, 749, 751 et 758 et 760. On ne sait pas de quel ouvrage il s'agit, ce qui demeure problématique et surtout peu respectueux de l'auteur de l'article qui par ailleurs utilise des chiffres fantaisistes avec une union locale CGT ayant en 1907 un effectif de 13700 adhérents alors que ni les dockers ni les marins n'adhèrent à la Bourse du Travail du Havre (ils ne peuvent donc pas être membres de la CGT d'un point de vue statutaire).

Je ne vais pas m'attarder à lister toutes les erreurs que j'ai pu recenser dans les premiers chapitres du livre dans la rubrique « Etudes » car il faudrait plus qu'un article.

Au niveau du fond, vous indiquez à juste titre, page 15 de votre livre, que « Jules Durand n'a quasiment jamais retenu l'attention et l'intérêt des chercheurs [3][…] Mais que diantre n'avez-vous pas effectué de recherches d'ampleur auparavant ! Vous êtes universitaires de longue date, vous auriez pu inciter vos étudiants en leur proposant un tel sujet de recherche. Mais non, il aura fallu que la CNT havraise publie une brochure sur l'Affaire Durand et le livre d'Emile Danoën en 2010 pour qu'une association naisse plusieurs mois après. C'est vrai que la conférence organisée par La Galerne sur le sujet a connu un vif succès puisque la librairie était pleine avec un public peu coutumier de la fréquentation d'un tel lieu culturel.
Mais revenons à nos moutons. Dans la presse locale du mardi 12 septembre 2017, Jean-Pierre Castelain et John Barzman écrivent : « Le syndicalisme révolutionnaire était pluriel avec deux tendances bien identifiées en son centre : l'une à l'époque dite « libertaire », l'autre dite à l'époque « socialiste révolutionnaire », la première incarnée dans ces années par Cornille Geerooms, la seconde par Charles Marck, sans qu'on puisse dire aujourd'hui à laquelle appartenait Jules Durand. »

Pour davantage de compréhension, ces universitaires auraient dû apporter quelques précisions.

Tout d'abord, les Allemanistes sont majoritaires à la Bourse du Travail du Havre avant 1901 (la Bourse n'aura duré que 3 ans), date de l'éviction des syndicats de Franklin suite à un premier mai tumultueux au Havre. Ils trustent toutes les responsabilités dans la BdT. La municipalité du Havre enlève toute subvention au permanent Charles Marck, accusé d'être à la tête de tous les mouvements revendicatifs de la localité. Ensuite, cela permet au Maire du Havre d'éliminer un concurrent politique puisque les Allemanistes se présentent aux élections municipales.
Suite à la suppression de la Bourse du Travail du Havre sous l'égide municipale, les syndicats sont dispersés, souvent désorganisés et perdent de leur influence. Charles Marck quitte Le Havre en Janvier 1903 pour Londres puis vient se fixer à Paris en décembre 1905. Le 2 février 1909, il est élu trésorier confédéral de la CGT. Donc Charles Marck n'est plus au Havre lors de l'Affaire Durand et le courant allemaniste n'existe plus puisqu'il a fusionné en 1905 dans le Parti socialiste. Les socialistes sont électoralistes, ce qui les différencie des anarchistes. Mais je laisserai notre ami et compagnon Patrice répondre plus conséquemment dans un prochain hors-série du libertaire sur l'Affaire Durand avec une belle iconographie travaillée par notre autre compagnon Régis.

Alex (L.H)

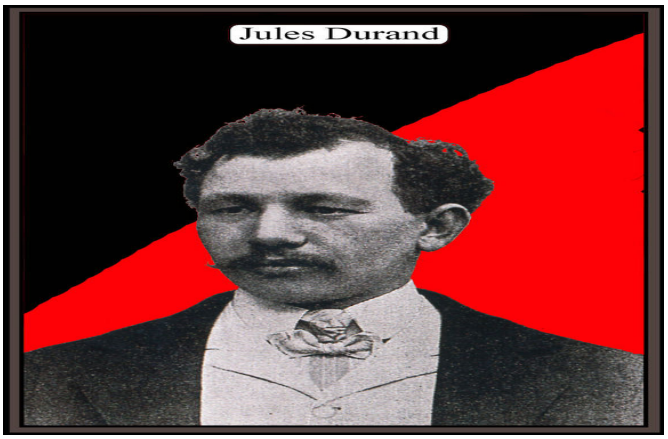

1 Jean-Pierre Avenel, Vie et folie de Jules Durand, mémoire de psychiatrie, mars 1981, 246 pages.
2 John Barzman et Jean-Pierre Castelain, Jules Durand un crime social et judiciaire, L'Harmattan, P.35, novembre 2015, 199 pages.
3 John Barzman et Jean-Pierre Castelain, Jules Durand un crime social et judiciaire, L'Harmattan, novembre 2015, 199 pages.

A propos du Kurdistan

Points de Vue

Sur Ocalan, il serait temps d'arrêter l'émerveillement niais à la suite de Graeber et autres ... Après avoir connu un Ocalan archi stalinien, voici un nouveau Ocalan, le prophète ... Il y a 20 ans, dans les manifs à Paris, la rencontre était toujours musclée avec les militants du PKK, portraits de Marx, Lénine, Staline Mao en tête de cortège...

Bien sûr, il est plus habile aujourd'hui: discours essentialiste sur les femmes dont la référence à Engels est évidente, flou complet sur le projet, évocation minimaliste des questions économiques, références à Bookchin, comme lui ancien stalinien partisan de l'électoralisme ... Il est curieux de voir que pour quelqu'un qui réclame une société horizontale sur tous les plans, il continue à se poser en maître à penser, quelque part en prophète. A quand la fin du PKK ?

Michelle et Patrick.(Dieppe)

UN AUTRE FUTUR POUR LE KURDISTAN ?

Municipalisme libertaire et confédéralisme démocratique

Dans la presse, chez les militants de gauche ou les politologues, on parle beaucoup des exploits des combattants et combattantes kurdes. Pour-quoi réussissent-ils, là où les autres échouent ? Parce qu'au-delà de la défense de leur identité, une idée nouvelle leur fait espérer un autre futur : le confédéralisme démocratique. Et de cela, on ne parle pas.

Au début des années 2000, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) abandonne le marxisme-léninisme et son ambition de construire un État-nation kurde. Il adopte alors l'idée et la stratégie du confédéralisme démocratique pensé par son leader, Abdullah Öcalan, lui-même fortement influencé par le municipalisme libertaire du philosophe américain Murray Bookchin qui place l'écologie sociale comme moteur de la révolution. Les organisations de la société civile (associations, syndicats, coopératives, communautés ethniques et religieuses, partis…) se mettent en réseau sans que leur stratégie exclut la conquête de municipalités et l'élection de parlementaires. Le but est de marginaliser l'État et finir par le rendre inutile, tout comme le capitalisme. Le confédéralisme démocratique ne se limite pas au Kurdistan, il a une vocation universelle.

En Turquie, le PKK souhaitait abandonner la lutte armée pour se consacrer à la fédération, déjà bien engagée, des communautés kurdes dans le cadre d'une nouvelle constitution turque. Le processus de paix ayant été rompu en 2015 par le gouvernement turc, une lutte acharnée se poursuit sur les terrains militaire, social et politique.
Au Nord de la Syrie, le Rojava, sous contrôle du Parti de l'union démocratique (PYD), s'organise selon l'autonomie démocratique, phase préalable au confédéralisme démocratique. Un « gouvernement » appelé auto-administration démocratique assure la gestion de la région. Ce pouvoir se dissoudra-t-il dans la société civile confédérée ou maintiendra-t-il un État ? Dit autrement, le fédéralisme libertaire sera-t-il assez fort pour vaincre le fédéralisme politique mis en place et justifié par la conduite d'une guerre incertaine ?

Tout n'est pas parfait au Rojava, l'État n'a pas disparu, la démocratie directe est loin d'être générale, et le fédéralisme libertaire des communes auto-administrées balbutie. Cependant, trouve-t-on ailleurs une telle volonté radicale de changement dans un contexte politique, culturel et militaire si peu propice ? La révolution ne se fait pas en un jour, alors pourquoi douter que les Kurdes parviennent à construire un autre futur d'émancipation ? Leur expérience est un exemple, non un modèle, pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le mouvement social.

L'auteur :
Pierre Bance, "docteur d'État en droit", a été directeur des Éditions Droit et Société de 1985 à 2008. Anarchiste et syndicaliste, ses derniers travaux sont publiés sur le site Autre futur.net.

Freud aime Mussolini et la gauche l'aime…

par Michel Onfray

Où l'on examine les raisons qu'a une gauche mondaine de soigner un compagnon de route des fascistes…

Ci-dessous mes réponses à des question posées par Carlo Patrignani de l' Agenzia Giornalistica Italia (AGI) de Rome :

1) Pourquoi les réactions les plus dures à votre livre viennent-elles de gauche, tant en France qu'en Italie ? Qu'a et qu'a eu à voir Freud avec la gauche où était prédominante l'influence de Marx ?

La gauche de l'intelligentsia, autrement dit une poignée d'oligarques qui défendent leur boutique extrêmement rentable… Une gauche qui n'a de gauche que le nom, qui campe sur des positions assimilables au catéchisme de la gauche politiquement correcte. Et dans le catéchisme de gauche, il y a cette légende d'un Freud libérateur, juif de gauche, homme éclairé, ami des femmes, etc. La réalité est moins prosaïque : Freud avait des sympathies pour les césarismes politiques du XXème siècle ce dont témoignent une dédicace extrêmement élogieuse faite à Mussolini en 1933, un soutien du régime austro-fasciste du chancelier Dollfuss, un travail avec les émissaires de l'Institut Göring pour que la psychanalyse puisse continuer à exister sous régime national-socialiste, une haine pour la gauche, une vindicte contre Wilhelm Reich coupable de bolchevisme et évincé par Freud (et sa fille Anna) pour cause de marxisme, et ce en pleine dictature nazie. Freud était ontologiquement misogyne et phallocrate. Par ailleurs, il a défendu l'occultisme, la numérologie, il a pratiqué des rituels de conjuration des sorts… On ne sait souvent de Freud que ce que les freudo-marxistes en ont fait – et qui est loin du texte freudien…

2) Certains soutiennent qu'à gauche, dans les années 50 et 60, fut entreprise une opération visant à mélanger le marxisme, alors en crise ou du moins essoufflé, avec le freudisme, en particulier en substituant le terme exploitation par celui d'oppression. Partagez-vous cette idée ?

Oui, bien sûr, il a existé un freudo-marxisme qui a fait beaucoup pour transformer le conservateur Freud en révolutionnaire : cet homme qui était radicalement opposé à toute libération des mœurs, à toute révolution sexuelle, qui défendait l'infériorité morale des femmes par leur développement ontogénétique et phylogénétique, qui faisait de l'homosexuel une figure inachevée, inaccomplie sur le trajet du développement « normal » de la libido, cet homme qui refusait qu'on puisse vouloir la libération des mœurs et défendait théoriquement la nécessité de la répression de la libido pour constituer et maintenir une civilisation, est devenu un héraut de Mai 68 grâce à Reich, Fromm ou Marcuse. Ce fut l'origine du malentendu qui fait de cet homme profondément de droite, très à droite même, un homme prétendument de gauche…

3) Freud, admirateur épistolaire de Mussolini, complice silencieux de l' « austro-nazisme », il existerait une collusion de la psychanalyse avec le nazisme et le fascisme. Comment s'explique le fait que la gauche ait pu tomber amoureuse de Freud ?

Par le freudo-marxisme donc… Quand on brandit La fonction de l'orgasme ou La révolution sexuelle de Reich, Eros et civilisation et L'homme unidimensionnel de Marcuse ou L'art d'aimer de Fromm, on laisse croire qu'au milieu de Mao et Lénine, Marx et Che Guevara, les idoles du moment dans la rue soixante-huitarde, Freud est assimilable à la contestation de la société de consommation, à la pensée critique, à la théorie révolutionnaire sur le terrain sexuel. C'est passer sous silence l'œuvre, le texte, les écrits, la pensée de Freud pour se contenter d'une vulgate largement diffusée par Mai 68 avant et après…

4) Vous n'êtes pas le premier à accuser Freud de n'avoir pas traité, pas soigné, pas réellement guéri ses patients : pour quelles raisons, si la « fausseté », le « charlatanisme » du freudisme est largement démontré, continue-t-il à être défendu avec tant de passion ?

La légende est entretenue par des dévots qui ont intérêt à ce qu'elle perdure parce qu'elle leur assure une position dominante dans le champ culturel, intellectuel et médiatique parisien mondain. Elle est également l'occasion de formidables flux d'argent liquide qui échappent à la fiscalité républicaine : le liquide avec lequel on paie les séances pour des raisons dont Freud fournit l'habillage théorique (il faut payer l'analyse pour qu'elle soit efficace, et plus elle est coûteuse, plus elle a de chance d'aboutir rapidement…) est une formidable aubaine qui permet d'échapper aux impôts qui sont les instruments de l'égalité sociale et de la répartition républicaine des richesses. Quelques anciens communistes souvent d'obédience stalinienne et maoïstes des années 70 sont reconvertis aujourd'hui dans ce business très lucratif, on comprend qu'ils refusent le débat et traitent par l'insulte toute lecture critique de la légende. Toute proposition d'histoire là où ils font triompher la légende est présentée par leurs soins, (avec la complicité de médias aujourd'hui dirigés et/ou animés, par d'anciens communistes ou maoïstes eux aussi…) comme une réactivation de la pensée d'extrême droite, une théorie antisémite, un assaut de la réaction populiste, une position « révisionniste » (autrement dit vaguement complice du

négationnisme…). J'ai pour ma part plus de vingt années de prise de positions théoriques (Politique du rebelle en 1995) et pratique (la création et l'animation de deux Universités populaires) à gauche, il est pour le moins risqué de faire de moi un suppôt de l'extrême droite antisémite sans passer pour un crétin fini !

5) En Italie, on vous définit souvent comme un « soixante-huitard », nostalgique de mai 68, ayant eu des maîtres-à-penser tels Sartre, Foucault, Marcuse : mais, ces derniers ont-ils davantage à voir avec Marx qu'avec Freud ? Et vous-même, vous retenez-vous soixante-huitard, nostalgique de 68 ?

Je défends absolument Mai 68, mais comme un moment nécessaire dans un mouvement qui me conduit jusqu'à aujourd'hui et, phénomène de génération, je ne suis pas un contemporain de Mai 68 (j'avais neuf ans…) mais un philosophe de mon temps, celui de la génération d'après… Dès lors, clairement inscrit dans la mouvance libertaire – je me définis comme un post-anarchiste – je suis un fils de ces penseurs-là, certes, mais un fils autonome, indépendant, un fils rebelle et libre, et non un dévot agenouillé devant de grands maîtres indépassables ! Que serait un libertaire dévot de la tradition critique ? Un perroquet… Je veux une théorie critique contemporaine, et non le ressassement de la théorie critique des grands anciens de Mai.

6) Dernière question : aujourd'hui, après la « cuite révolutionnaire » de 68, la faillite du communisme avec la chute du Mur de Berlin, la crise que traverse actuellement l'Église catholique, pensez-vous que la gauche en France ou en Italie ait encore une chance de gagner ? Si oui, est-elle capable de trouver sa voie en un nouveau socialisme, aux traits libertaires, de caractère libéral, réformateur et laïque ?

La gauche doit être refondée. Elle a épuisé le filon marxiste, bolchevique, maoïste, marxiste-léniniste, castriste, ce dont témoigne l'affreuse impasse totalitaire. Elle a épuisé le filon libéral, ce que montre l'état de l'Europe exsangue aux mains (du moins en France et en Italie…) de deux créatures de série télévisée… Elle n'a pas exploité le filon libertaire des coopératives, des mutualisations, du fédéralisme, des régionalisations du socialisme libertaire d'un Proudhon, elle n'a pas exploité le filon des révolutions corporelles proposées par Fourier dans ses phalanstères ou d'Émile Armand penseur de « la camaraderie amoureuse ». Il lui faut, pour ce faire, prendre acte de la fin du pouvoir monolithique de l'État, préciser la nature micrologique des pouvoirs et répondre par des résistances micrologiques. D'où un présent et un avenir pour les révolutions libertaires moléculaires : elles sont autant d'occasion d'activer le principe de Gulliver : une infinité de petits liens (libertaires), ceux des lilliputiens, peut entraver le géant (libéral) Gulliver. L'avenir de la gauche est en dehors des partis, dans des actions de gauche et dans la fédération, la mutualisation de ces actions de gauche.

Les anarchistes ont des siècles d'avance

Dans l'Antiquité, les dominants croyaient à la pérennité de l'esclavage. Plus tard, au Moyen-âge, la caste dominante prétendait que le servage était une nécessité sociale. Lors de la traite des noirs, des fortunes se sont amassées, au Havre comme à Bordeaux ou à Nantes…
Avec des dominants dont certains descendants ont encore pignon sur rue, qui prétextaient que s'ils ne pratiquaient pas le commerce triangulaire, d'autres le feraient et cela pénaliserait l'économie du pays. Au XIXème siècle, de nombreux combats ont été menés contre le travail des enfants, travail qui permettait la compétitivité et les profits d'industriels peu scrupuleux, sans éthique dirions-nous aujourd'hui.

Les choses changent et évoluent. Les positions d'esprit, les combats menés par les paysans (jacqueries) puis les ouvriers (grèves, occupations d'usines…) font que rien n'est immuable.

Quand les anarchistes prétendent qu'ils sont opposés à toute hiérarchie, ils sont taxés d'utopistes. Mais l'utopie d'aujourd'hui sera la réalité de demain :

« Nous repoussons toute législation, toute autorité et toute influence privilégiée, patentée, officielle et légale, même sortie du suffrage universel, convaincus qu'elle ne pourrait tourner jamais qu'au profit d'une minorité dominante et exploitante, contre les intérêts de l'immense majorité asservie. Voilà dans quel sens nous sommes réellement anarchistes ». (Michel Bakounine, Dieu et l'Etat)

Ce que nous critiquons et rejetons, ce sont les autorités de personnes qui ne doivent leur richesse qu'au droit d'héritage et tous ces bons et propres-à-rien de politiciens qui promènent leur ignorance crasse et arrogante d'un ministère à l'autre ou d'un poste prébendé à un autre. Ces technocrates (à la Macron on non), surdiplômés , qui de leurs bureaux parisiens ou de grandes agglomérations, ont la prétention de diriger l'économie et le pays à coups de formules économétriques, de plans (banlieues, santé, laïcité…) qui s'entassent comme des millefeuilles, cautions démocratiques du moment mais qui ne changent pas fondamentalement les problèmes. Nous rejetons ces prétendus chiens savants qui jonglent avec des formules mathématiques mais pour lesquels les problèmes humains sont abstraits. Quand des députés avouent sans fard qu'ils ont du mal à boucler leurs fins de mois avec 5000 euros mensuel, qu'ils mangent davantage de nouilles car ils gagnent bien moins qu'avant…Que disent les pauvres ou les travailleurs payés au Smic. Et ce sont ces mêmes députés qui taxent dès cette année les retraités d'une hausse de 1,7% de CSG pour des retraités gagnant 1300 euros…qui eux vont manger des nouilles un peu plus souvent qu'à l'ordinaire. Ces députés sont des gens incontrôlés pour qui les individus sont des numéros. Pour les actionnaires et les gros industriels, les producteurs sont des moutons à tondre, un vil bétail.

Voilà pourquoi nous sommes anarchistes. Pour que les choses changent, ne reconnaissons à personne une autorité infaillible, ni aux hommes ni à un Dieu. Détruire la hiérarchie des autorités, c'est le premier pas vers la liberté des individus et des groupes de producteurs. (GLJD)

Lactalis, encore un scandale sanitaire

Dès les années soixante, les colorants dans l'alimentation sont considérés comme dangereux pour la santé. Il faudra attendre 1976 pour que 10 colorants soient interdits dans l'alimentation.

Veau aux hormones (1980), vache folle (1991), dangers de l'aluminium (1999), sel et sucre en quantité cachée ou surabondante, arnaque de certains produits allégés (2006), molécules toxiques dans certains produits de beauté (2016), perturbateurs endocriniens et glyphosates aujourd'hui…

Souvent, les consommateurs doivent se battre et dénoncer les dérives industrielles liées aux scandales sanitaires. L'affaire Lactalis est là pour nous rappeler que rien n'est jamais gagné et que les profits sont le moteur de toute industrie. L'éthique repassera un autre jour.

Le lait infantile contaminé à la salmonelle est une honte pour tous ceux et celles qui étaient au courant de la nocivité du produit. Idem pour toutes les grandes surfaces qui ont continué à commercialiser ce produit alors qu'une procédure de retrait ou de rappel du lait Lactalis avait été lancée. Aucun argument ne contrebalancera une faute inexcusable de la part de tous ces acteurs. La logique de Lactalis, c'est la production, parce que ça rime avec pognon.

Dans nos colonnes, nous avons souvent souligné que des consommateurs nombreux et avertis pouvaient avoir un poids considérable. A nous de nous organiser en dehors des partis politiques et de toute coterie politicienne. Rien ne vaudra l'indépendance des consommateurs vis-à-vis de tout parti et de tout syndicat. Avec le combat écologique, le combat contre les scandales sanitaires doit mobiliser notre énergie. Ce ne sont pas les élus qui changent la donne mais la mobilisation populaire et les dénonciations médiatiques. Ce n'est pas Hulot, le ministre aux six voitures et à la deuxième fortune du gouvernement qui nous contredira. Il a déjà abdiqué sur plusieurs sujets. Que dire des autres…

Goulago (L.H)

La tentative d'assassinat de Louise Michel au Havre

Scène IX

Chez Louise Michel à Levallois-Perret.

Le brigadier Pigeyre, du Havre, se transporte chez Louise Michel, agissant pour l'exécution de la commission rogatoire de Monsieur Fougères, Juge d'instruction au Havre.

Le perroquet tout déplumé de Louise Michel salue l'entrée de chaque visiteur de cette exclamation : « Vive l'anarchie ! A bas Constans ! »

Le brigadier

Etonnante bête. Mademoiselle Louise Michel, vous avez commencé à donner un témoignage succinct à Monsieur le Procureur de la République au Havre mais il faudrait que vous puissiez étayer vos propos afin de défendre Monsieur Lucas si c'est toujours votre souhait.

Louise Michel

Dans la première réunion qui a lieu dans la joie et qui a été extrêmement calme, j'ai parlé du temps où l'on se battait de ville en ville et d'un autre où on ne se battra plus. Le temps de l'Internationale. Les opinions que j'ai émises ont étonné Pierre Lucas, lui ont causé un choc. J'ajoute que je ne connais pas Lucas et que je n'ai jamais eu aucune espèce de relation avec lui. Je suppose qu'entre les deux réunions, il a bu et que son cerveau a travaillé d'une façon pénible. Dans la deuxième réunion, des personnes insinuaient que je vivais du produit des réunions. Son honnêteté a dû être révoltée et il a demandé la parole. Il a tenu des propos incohérents que tout le monde écoutait avec étonnement. J'ai continué ensuite la réunion en disant que je n'avais pas à répondre au précédent orateur parce que je n'y comprenais rien.

Vers dix heures et demie du soir, alors que je me levais pour sortir ou quitter la tribune, Lucas sans aucun motif, a tiré un coup de feu qui m'a atteint légèrement l'oreille droite. Lorsqu'au même moment, un second coup de feu m'a atteinte à l'autre oreille. Il était à côté de moi sur la tribune. Je n'ai senti aucun choc et je suis persuadé que Lucas est un inconscient, un homme mal équilibré dont le fanatisme est la cause seule de ce qui s'est passé. Je déclare ne vouloir porter aucune plainte contre Lucas qui a été victime d'une hallucination. J'estime donc qu'il y a lieu de le laisser en liberté. On m'a certifié qu'il avait fait un signe de croix dans le dos, ce qui selon moi, suffirait complètement à l'innocenter.

Le brigadier

Je suppose, Mademoiselle Louise Michel que vous ne donnerez pas d'autres indications sur cette affaire.

Louise Michel

Les données scientifiques, quelques bornées qu'elles soient encore, démontrent combien la manière de vivre présente, diffère de celle d'autrefois. Comme il y a antagonisme entre la bourgeoisie et le prolétariat, il y a antagonisme entre le passé et l'avenir, quand ils se rencontrent sous une forme animée. C'est ce qui est arrivé entre moi, parlant de l'Humanité libre dans le monde libre, et Pierre Lucas homme du passé, dont ces idées qu'il ne comprenait pas, faisaient fermenter le cerveau.

Voilà pour l'individu Lucas sinon je peux vous donner mon avis sur le fonctionnement de la justice en France d'un point de vue général.

Le brigadierv

Cela m'intéresse à titre personnel mais je ne suis pas certain que cela agréée mes supérieurs.

Louise Michel

Chez nous, dans les chambres correctionnelles, pour ne parler que de celles-là, les juges somnolent béatement sur leurs sièges. Seuls les substituts, vigilants chiens de garde de la justice, demeurent éveillés et trouvent encore l'énergie de faire quelques effets de manchettes en présence de l'auditoire et de requérir avec dans la voix des trémolos d'indignation, contre les épaves qui gisent sur les bancs du prétoire. Malheur au prévenu qui se lève pour protester contre la déposition d'un agent et risque ainsi de prolonger l'audience ! Un mot du Président, mot sec et cinglant comme un coup de fouet, met fin à toute discussion. Après un bredouillement qui ressemble à une psalmodie d'officiant…quelques feuilles froissées, le délinquant en a pour six mois ou un an…La cause est entendue. Un autre !...Et l'autre est expédié aussi rondement que ses confrères en infortune. Les délinquants se succèdent avec la rapidité des images cinématographiques. Le tribunal chez nous ressemble à une espèce de mécanique sinistre, à un engrenage à broyer les pauvres…à un moulin à condamnation dans le genre du moulin à prières des Chinois…à un distributeur de peines afflictives.

Le brigadier

Je vais éviter de consigner ce que vous venez de déclarer pour vous éviter toute poursuite.

Louise Michel

Faites comme bon vous semble. Vous savez, j'ai dit et avoué des choses bien pires.

Le brigadier

Je sais que dans votre entourage, on est très irrité contre les agents de la sûreté qui vont et viennent devant votre maison. Que vous êtes surprise du retard que subissent des lettres et télégrammes qui arrivent à votre adresse. Mais je vous assure que je ne suis pas mêlé à ces pratiques. Je fais ce que me demande le Juge d'Instruction qui aimerait accéder à votre demande de mise en liberté de Monsieur Lucas que vous considérez comme manipulé.

Louise Michel

Faites pour le mieux ; n'oubliez pas que je me rendrai au Havre si Lucas était condamné.

Le brigadier

Vous faites la fière devant moi mais la police sait que contrairement à ce que disent les journaux sur votre état de santé, vous avez de nombreuses défaillances et le trouble de la vue augmente tous les jours. Les médecins craignent de sérieuses complications car vous ne voulez pas vous astreindre au repos ordonné ; vous continuez à écrire et à recevoir et vous restez continuellement levée. La preuve, en ce moment. Les douleurs que vous ressentez dans la tête sont très vives. Prenez soin de vous sinon qu'adviendra-t-il de Lucas si vous n'êtes plus là pour le défendre ?

Louise Michel

Mes compagnons le feront. Ce sont des gens de parole. Je vais vous lire la lettre que je viens de recevoir de Pierre Lucas, de la Maison d'arrêt et de correction du Havre où il est incarcéré:

Madame,
Je viens aujourd'hui m'adresser à votre bon cœur pour bien vouloir intercéder pour moi près des juges qui vont être appelés à me condamner. Pardon, madame, de l'attentat dont je me suis rendu coupable sur vous.

Un instant de folie m'a poussé à commettre ce crime, mais croyez-moi : ma faute n'a pas été préméditée, et depuis mon arrestation, la pensée du mal que j'ai pu vous faire ne m'a pas quitté

Soyez donc clémente, madame, pour moi, pour ma femme et mon enfant, ces deux êtres n'ayant que moi pour leur donner du pain.

Dans l'attente d'une réponse favorable, daignez agréer, madame, les vœux d'un repentant pour votre prompte guérison. Pierre Lucas

Le brigadier

Je connais bien les anarchistes et je sais qu'ils seront à la hauteur de votre attente. Ce sont des militants qui n'hésitent pas à faire le coup de feu contre la police lorsqu'ils collent des affiches et que celle-ci les lacère. Alors…

Quelqu'un frappe à la porte du logement de Louise Michel. C'est un prêtre qui demande à parler à la victime de Lucas.

Le prêtre à Louise Michel

Lucas n'est pas le principal responsable de la tentative de meurtre à votre encontre. C'est moi qui ai armé son bras et lui ai donné 20 francs pour qu'il accomplisse son acte.

Louise Michel

Mais pourquoi avez-vous fait ce geste ?

Le prêtre

Je voyais en vous une envoyée de Satan prêchant la haine et le pillage ! Je vais aller trouver le juge d'instruction et me révéler comme le principal coupable.

Louise Michel

Je vous le défends bien, nous avons assez d'un à sauver.

Eh bien, si c'est votre Dieu qui vous a commandé de faire une pareille sottise, avouez que c'est une foutue bête. Nous allons sauver Lucas, ne vous inquiétez pas.

Le prêtre ressort de chez Louise Michel en la remerciant.

Le brigadier

Mademoiselle Louise Michel, c'est une fable que vient de nous conter cet ecclésiastique. Les témoignages sont formels. C'est bien la voisine du dessous de M. Lucas qui a prêté les 20 francs, ce qui a permis l'achat d'un révolver. Le curé a peut-être armé spirituellement Lucas mais certainement pas en lui donnant de l'argent.

Louise Michel

Ce prêtre pense peut-être faire preuve de charité chrétienne en s'accusant à la place du malheureux Lucas.

Le brigadier

Ou alors, c'est pour vous ôter votre acte de générosité envers Lucas et se l'approprier. Au fait, vous avez émis le désir de ne pas vous dessaisir du chapeau que vous portiez au Havre. Nous ne ferons aucune difficulté à ce sujet, néanmoins, il convient dans notre procédure de faire examiner ce chapeau par un médecin afin de décrire la trace laissée par les balles et d'indiquer en quoi il a pu protéger votre tête. Vous avez remis une balle à Monsieur Henri Rochefort; nous supposons qu'il voudra garder ce trophée en souvenir. Il faudrait cependant que nous puissions récupérer ces pièces à conviction. En cas de refus, nous nous contenterons d'en dresser procès-verbal. Mes supérieurs veulent prouver qu'ils ont fait le nécessaire pour se les procurer…Vous savez, cet attentat dont vous avez été victime est un événement national.

Sourire entendu du brigadier.

Permettez-moi de prendre congé de vous car je dois retourner au Havre apporter votre témoignage à Monsieur le Juge d'Instruction.

Scène X

Dans le bureau de Raoul Fougères, Juge d'Instruction, au Havre.

Le Juge au Greffier

Monsieur Lucas ira aux Assises à Rouen. La question qui sera jugée est la suivante : Pierre Marie Lucas est-il coupable d'avoir, au Havre, le 22 janvier 1888, tenté de commettre volontairement un homicide sur la personne de la Demoiselle Louise Michel, laquelle tentative manifestée par un commencement d'exécution n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté dudit Lucas. Sera-t-il acquitté ? Cela dépendra du Procureur de la République, des jurés et des Juges de Rouen.

Le Greffier

Cette tentative d'homicide constitue le crime prévu et puni par les articles 2 et 295 du Code pénal, emportant peines afflictives et infâmantes. Vu les articles 133 et 134 du Code d'Instruction criminelle, nous renvoyons en conséquence, Monsieur Pierre Lucas devant la Cour d'Appel de Rouen, chambre des mises en accusation.

Le Juge

Continuons à enregistrer nos derniers témoins.

Madame Currie entre dans le bureau du Juge.

Le Juge

Madame Currie Julia, nom de jeune fille Dubois, vous vous déclarez sans profession mais cela ne vous empêche pas de garder un magasin si nécessaire. Avez-vous aperçu M. Lucas ? Dites-nous ce que vous savez.

Le Dimanche 22 Janvier, je gardais la boutique d'épicerie de M. Rousset en l'absence de ce dernier. La conférence de Louise Michel venait de finir vers 4h ½ quand Madame Drieu, ma voisine, vint me parler de la conférence en me disant : Louise Michel vient de déclarer que les femmes sont inutiles sur la terre. Je lui répondis que j'étais bien étonnée de ces propos qui sonnaient faux. A ce moment, un individu de haute taille dont je ne connais pas le nom mais que je reconnaitrais très bien, me dit : Qu'est-ce que vous pensez de Louise Michel, vous, Madame ? Je lui répondis: c'est une brave femme, une femme de cœur. Cet individu se mit en colère en disant : eh bien, on devrait vous foutre à l'eau avec elle. Je lui répondis : vous êtes un insolent, je ne m'occupe pas de politique, mais j'ai bien le droit de dire ce que je pense ! Je rentrai dans la boutique et je lui fermai la porte au nez.

Confrontation : Lucas est introduit dans le bureau du Juge.

Le témoin

Je connais bien l'individu que vous me présentez, mais ce n'est pas lui qui a tenu les propos que je viens de rappeler. L'individu qui a tenu ces propos est à peu près de la même taille, il a la figure très maigre, jaune, il a les cheveux grisonnants. C'est un homme qui n'est pas de notre quartier.

Le Juge

Je vous remercie. Témoin suivant.

Monsieur Bohler Edouard, vous êtes bandagiste si mes informations sont exactes. Vous faisiez partie du cercle des organisateurs de la conférence de Louise Michel, quels éléments pouvez-vous porter à notre connaissance ?

Monsieur Bohler

Le 22 Janvier dernier, j'ai assisté à la conférence faite par Louise Michel dans la salle de l'Elysée ; j'étais séparé de la tribune par plusieurs rangs d'auditeurs et au moment où les coups de feu ont été tirés sur Louise Michel, mon attention était portée sur un autre point de la salle. Je n'ai pas vu en conséquence tirer les coups de feu. C'est sur la détonation que mon attention a été reportée vers la tribune vers laquelle je me suis aussitôt élancé dans l'intention de porter secours à Louise Michel que je croyais avoir été atteinte par des coups de feu tirés de la salle. Arrivé sur l'estrade, j'ai pris Louise Michel par le bras ainsi que

d'autres personnes, nous l'avons fait sortir de la tribune par le petit couloir qui est derrière et nous l'avons conduite dans un cabinet particulier dépendant de l'Elysée et qui est situé au premier étage du bâtiment en façade sur la rue de Normandie. J'ai entendu dire à Louise Michel : « C'est un fou ». J'étais présent quand elle a fait sa déclaration à Monsieur le Procureur de la République. Le docteur de Lignerolles était déjà parti à ce moment-là. Monsieur Denis Guillot, avocat, était au courant des personnes qui ont accompagné Louise Michel dans ce cabinet.

Le Juge

Connaissez-vous M. Lucas ?

Monsieur Bohler

Je ne connais pas le dénommé Lucas, je ne l'ai pour ainsi dire pas vu dans la soirée ; mon intention au moment où je montais sur la tribune était de préserver Louise Michel, dans le cas où on aurait encore tiré sur elle.

Le Juge

Merci, vous pouvez disposer. Allez me chercher maintenant ceux qui ont bu avec M. Lucas, durant cette journée du 22 Janvier.

Monsieur Allain Emile, votre profession est cordonnier, vous avez passé une partie de la matinée de dimanche avec Lucas. Que vous a-t-il dit ce matin-là ?

Monsieur Allain

Le dimanche 22 Janvier vers 9h du matin, j'ai rencontré Lucas qui m'a proposé d'aller prendre une consommation avec lui. Chemin faisant, il m'a dit : J'ai envie d'aller entendre Louise Michel, sans ajouter autre chose. Je lui ai répondu : tu peux bien le faire si tu as de l'argent. Nous nous sommes alors rendus chez Malheux où nous avons pris chacun deux tasses de café et deux verres de rhum. Chacun de nous a payé sa part. Lucas ne m'a pas paru excité contre Louise Michel. Du reste à ce moment-là, il était complètement de sang-froid, et de plus il est peu communicatif.

Le Juge

Faites venir Monsieur Toutain Eugène, garçon brasseur. Peut-être pourra-t-il reconnaître ses clients.

Monsieur Toutain

J'étais au service de Monsieur Malheux depuis le 18 Janvier dernier seulement. Je n'ai pas remarqué dans la journée du dimanche 22 Janvier un individu de haute taille que vous me dépeignez et qui serait un dénommé Lucas. Nous avons parlé de cela entre nous, les deux autres garçons et moi. Aucun ne se rappelle de lui.

Confrontation avec Lucas

Le garçon

Je ne reconnais pas cet individu comme ayant bu chez M. Malheux dans la journée du dimanche 22 Janvier.

Lucas

Ce n'est pas le témoin qui m'a servi. Je persiste à dire que j'y ai bu un petit sou et une rincette.

Le Juge

Amenez l'autre serveur, Monsieur Caron Gustave, domestique chez M. Malheux .

Monsieur Caron

Je connais très bien le dénommé Lucas que vous me présentez. Je connais aussi le sieur Allain mais je ne rappelle pas d'avoir servi des consommations à ces deux personnes dans la matinée du 22 Janvier dernier. J'ai causé de cela avec les deux autres garçons du débit ; aucun de nous se souvient d'avoir vu Lucas ce matin-là.

Confrontation : Le témoin Allain Emile entre dans le bureau du Juge, et prête serment de dire toute la vérité.

Allain

C'est bien chez Malheux que je suis allé le dimanche 22 Janvier au matin, mais je ne puis dire quel est le garçon qui nous a servis. Il y a dans ce débit un va-et-vient continuel, on peut très bien ne pas nous avoir remarqués, nous avons pris chacun deux petits sous

.

Le témoin Caron

Je ne me le rappelle pas.

Le Juge

Témoins suivants.

Madame Schauffert Claire, femme Coquet, vous êtes débitante. Vous souvenez-vous avoir servi M. Lucas le 22 Janvier ?

Madame Coquet

Le dimanche 22 Janvier, Lucas est venu à mon débit en compagnie de Perdrieux vers midi et 1/2 ; ils ont bu deux tasses de café et deux verres de rhum ; ils ont joué au biri-bi. C'est Perdrieux qui a dû payer la consommation. Lucas s'est amusé un instant avec mes enfants ; je lui ai entendu dire qu'il comptait se rendre à la conférence de Louise Michel, sans rien ajouter de plus. Ils sont sortis ensemble vers une heure de l'après-midi. Je vois Lucas presque tous les dimanches. Il ne m'a pas paru plus excité ce jour-là que les autres jours ; il n'était pas en état d'ivresse quand il est sorti de chez moi.

Le Juge

Témoin suivant.

Monsieur Perdrieux Edouard, cordonnier de métier, confirmez-vous avoir consommé de l'alcool avec Lucas, le 22 Janvier ?

Perdrieux

Le dimanche 22 Janvier, Lucas est venu me prendre à ma boutique et m'a proposé d'aller chez Madame Coquet pour y jouer deux cafés. Nous nous y sommes rendus vers 1h ¼ et nous sommes sortis vers 2h1/2. C'est moi qui ai perdu les consommations s'élevant à 70 centimes et je les ai payées. Nous avions pris chacun deux cafés et deux verres de Cognac ou de rhum. Lucas m'a dit à ce moment : « Je me propose d'aller entendre Louise Michel, viens-tu avec moi ? J'ai répondu que je n'avais pas d'argent et que je ne pouvais pas quitter ma boutique. Il ne m'a pas paru excité contre Louise Michel. J'ai quitté Lucas au sortir de chez Mme Coquet.

Le Juge

Continuons avec les bistrotiers.

Monsieur Prévost Alfred, dont la profession est débitant, reconnaissez-vous avoir vu M. Lucas dans votre débit de boissons, le dimanche 22 Janvier ?

Monsieur Prévost

Le 22 Janvier dernier, vers 3 heures de l'après-midi, le dénommé Lucas est venu à mon débit en compagnie d'un autre individu dont je ne connais pas le nom, qui est brun, portant les moustaches, et de taille moyenne. Ils ont pris du café avec un verre de rhum ; ils paraissaient très pressés. Ils n'ont échangé aucune parole et ils se sont rendus directement au concert de la Gaieté pour assister à la conférence de Louise Michel.

Lucas est introduit pour confrontation avec le témoin

Lucas

Cela se peut bien, mais je ne me rappelle pas être allé chez ce témoin en compagnie d'un autre individu ; je ne connais pas le petit brun dont il parle.

Le Juge

Monsieur Brard Jean-Baptiste, vous êtes aussi débitant, vous qui avez connu M. Lucas lorsqu'il travaillait sur les bateaux, qu'en pensiez-vous ?

Monsieur Brard

A l'époque où Lucas travaillait chez Pamard, entrepreneur de la maison Raoul Nicolle et chez M. Boivin, entrepreneur de la maison Duchemin, il venait presque journellement chez moi où il venait changer ses jetons. Depuis deux ans, il ne venait plus à la maison si ce n'est à de rares intervalles. Il n'y a pas deux mois environ, il est venu pour la dernière fois. C'est un homme qui parle très peu, il n'adressait jamais la parole à personne. Je ne puis savoir s'il avait l'habitude de boire, il aurait pu être ivre qu'on ne s'en serait pas aperçu parce que c'est un homme très calme dans son attitude. Je n'ai jamais eu de sujet de plainte contre lui. Je ne l'ai jamais vu qu'avec des hommes travaillant avec lui au déchargement des navires.

Le Juge, à lui-même

Changer ses jetons pour être payé et être obligé de consommer pour obtenir son gain quotidien. Quelle misère ! Et l'on s'étonne que l'alcoolisme fasse des ravages parmi les ouvriers du port…

A Suivre...

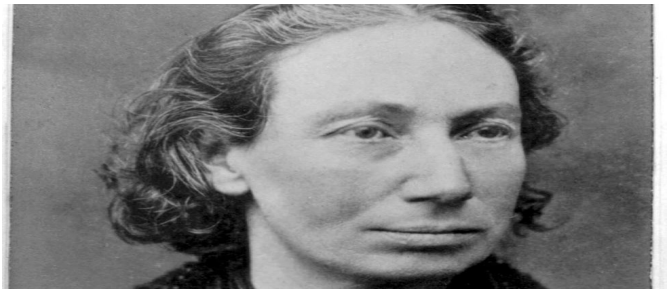

Le Libertaire
Internet : http://le-libertaire.net/
E-Mail : julesdurand.lehavre@gmail.com
Adresse postale: Groupe d'Etudes Sociales du Havre et environs- BP 411- 76057 Le Havre CEDEX
Directeur de la Publication : Olivier Lenourry
Numéro de commission paritaire en cours

A vos plumes

Le libertaire accueille amicalement l'apport artistique , les études sociales, culturelles et économiques des lecteurs et lectrices
Envoyez vos articles au Libertaire. par Mail julesdurand.lehavre@gmail.com